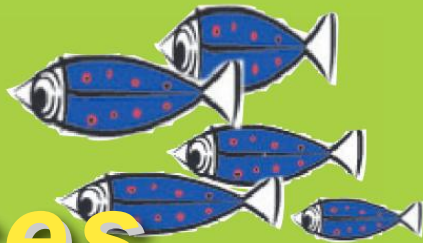


Origines Ardéchoises



N°73
mars 2015

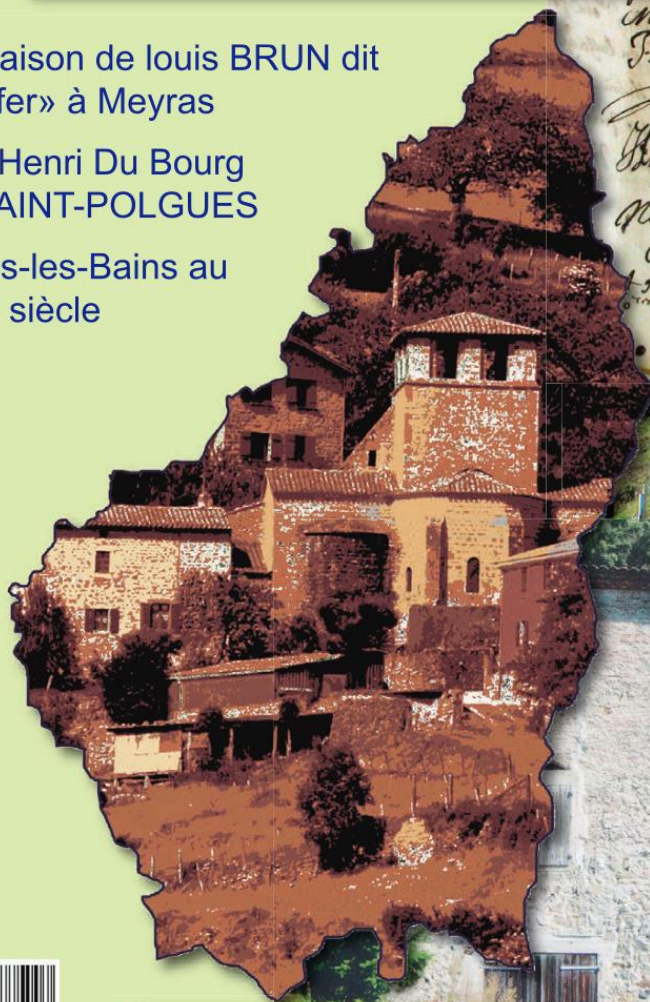
Chronique de mon Village

Veyrines et son église

La maison de Louis BRUN dit
«l'enfer» à Meyras

Just-Henri Du Bourg
de SAINT-POLGUES

A Vals-les-Bains au
XVII^e siècle



Supplément >> Liste des registres de la SAGA

ORIGINES ARDÉCHOISES

REVUE GÉNÉALOGIQUE TRIMESTRIELLE
ÉDITÉE PAR LA SAGA
SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE

Association reconnue d'Utilité Publique

Siège social : Archives Départementales de l'Ardèche - Place André Malraux - 07000 Privas

Adresse postale : SAGA BP N°3 07210 CHOMÉRAC

ORIGINES ARDÉCHOISES

Directeur de la publication

Henri SEVENIER
saga3@wanadoo.fr
Rédacteur en chef :
Jacques DUMAS
jerdumas1@free.fr

Comité de rédaction et de relecture

Marylin BLANC, Brigitte BONNEFOI, Josiane CHAREYRE, Robert CHENIVESSE, Marie-Christine GIT, Hubert DALLARD, Bernard GINESTE, Nathalie MAILLET, Jean-Pierre PATTARD, Michel PONSERRE,

ORGANIGRAMME ASSOCIATION SAGA Bureau

Président d'honneur **Michel GUIGAL** / Président **Henri SEVENIER**,
Vice-présidents **Jacques DUMAS**, **Jean-Pierre PATTARD** Trésorière
Maryline BLANC Trésorier adjoint, chargé des déductions fiscales
Jean-Jacques CHOPPARD, Secrétaire **Claire BRUYÈRE**, Secrétaire
déléguée **Josiane CHAREYRE**

Commissions

Recherches **René ARNAUD**, **Jean-Pierre BÉNÉFICE**, **Hubert DALLARD**, **Michel POLI**, **Madeline THEOULE** Registres période révolutionnaire **Patrice GUÉRIN**, **Freddy HOFFERT**, **Fernand PEREYRON**, **Bernard GINESTE** Registres de catholicité **Brigitte BONNEFOI**, **Patrice GUÉRIN**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET** Registres et lacunes des paroissiaux, reprise des BMS **Maryline BLANC**, **Brigitte BONNEFOI**, **Claire BRUYÈRE**, **Robert CHENIVESSE**, **Jacques DUMAS**, **Patrice GUERIN**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET**, **Jacques TAVENARD** Décryptage des actes des notaires **Jacques BERGON**, **Robert CHENIVESSE**, **Alain ESTÉOULE**, **Robert PONTIER** Relevé, indexation et numérisation des contrôles des actes **René ARNAUD**, **Jean-Pierre BÉNÉFICE**, **Suzanne CHABAS**, **Hubert DALLARD**, **Nathalie MAILLET**, **Michel POLI** Reliures - Maintenance des registres **Hubert DALLARD**, **Fernand PEREYRON**, **Yves SERRE**, **Jacques TAVENARD**, **Régine VALLIER**, **Emile VALLIER** Minutiers des notaires **Jean-Jacques CHOPARD**, **Jacques BERGON**, **Brigitte BONNEFOI**, **Patrice GUERIN** Forums, Congrès **Robert CHENIVESSE**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET**, **Jean-Pierre PATTARD**, **Jacques TAVENARD** Informatique - Site Web, **Jacques DUMAS**, **Jean-Pierre PATTARD** Adhésions Abonnements **Jean Jacques CHOPARD**, **Hubert DALLARD** Secrétariat - expédition des registres **Hubert DALLARD** Antennes régionales SAGA, Paris-Idf **François CROZE**, **Alain ESTÉOULE**, **Georges DALBOUSSIÈRE**, **Michel PONSERRE**

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

René ARNAUD, **Christian BARBIER**, **Brigitte BONNEFOI**, **Guy BRUNEL**, **Jacques BERGON**, **Claire BRUYÈRE**, **Robert CHENIVESSE**, **François CROZE**, **Jacques DUMAS**, **Alain ESTÉOULE**, **Daniel FERRADOU**, **Jean-Marc JEANNIN**, **Freddy HOFFERT**, **Guy MARCHAL**, **Théodore PASCAL**, **Jean-Pierre PATTARD**, **Henri SEVENIER**, **Philippe VARENNE** Photos **Christian BARBIER**, **Jacques DUMAS**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET** Couverture et illustrations **Jacques DUMAS**
Maquette **Jacques DUMAS**

N°73

Mars 2015

Imprimé en France sur papier recyclé
Imprimerie Cévenole
Place Onclaire - 07000 COUX
Dépôt légal ISSN N° 1284 7754

Association SAGA

Adhésion annuelle : 15€

L'adhésion à l'association permet de bénéficier d'avantages spécifiques : prêts et envois de registres à domicile, consultation gratuite de registres à notre bureau de Chomérac, aide à la recherche d'actes, participation au congrès annuel, rencontres, etc. Tout courrier, demande d'inscription ou abonnement à la revue doivent être adressés à

SAGA
BP N°3
07210 CHOMERAC



Site Web SAGA



www.geneardeche.org
Email
saga3@wanadoo.fr

CONSULTATIONS DES REGISTRES

Sur place au bureau de Chomérac

Lundi, mardi, mercredi, jeudi l'après-midi de 13h45 à 17h15

Prise de rendez-vous préalable auprès de **Hubert DALLARD**

04 75 64 84 13 ou **09 66 42 02 98**

ACCES AUX DONNÉES DES TABLES DES REGISTRES PAROISSIAUX ET NOTARIAUX

heredis-online.fr



Les images des actes paroissiaux, numérisées par la SAGA, sont en consultation libre sur le site des Archives Départementales de l'Ardèche



IMPORTANT

Nous rappelons à nos lecteurs que tout courrier ou document concernant la revue doit parvenir à la Rédaction en précisant impérativement la destination sur l'adresse

SAGA, Revue "Origines Ardéchoises"
BP N°3- 07210 CHOMERAC

ou par Email : saga3@wanadoo.fr

Par courrier, si possible pour les textes d'une certaine longueur, sous forme dactylographiée ou imprimée, voire sous CD, à cause des problèmes de saisie informatique.

Par ailleurs, il est important, pour vos envois, de toujours préciser votre nom, éventuellement votre numéro d'adhérent, et dans toute la mesure du possible de signaler vos sources, afin que certaines personnes intéressées puissent s'y reporter.

Merci

La Rédaction



Les analyses des registres notariés progressent. Les analystes découvrent chaque jour des documents intéressants autant l'Histoire que la Généalogie ; dans ce numéro, vous trouverez quelques exemples de leurs découvertes. Les adhérents ont accès aux données analysées, mariages, donations et testaments (ces deux derniers traités comme des décès) sur le site Heredis-Online. En attendant une prochaine mise en ligne par les AD des images numérisées par la SAGA, vous pouvez, avec la référence, obtenir des copies auprès du bureau de Chomérac ; une aide à la lecture vous sera également proposée, en attendant que vous deveniez un expert en paléographie, grâce à notre rubrique ouverte dans le numéro précédent. Vos remarques et suggestions sur le sujet seront les bienvenues.

Jacques DUMAS

Le mot du Président



Les récentes communications des chiffres sur l'évolution du chômage en France, en constante augmentation, restent alarmantes.

Les principales causes de cette situation préoccupante étaient pourtant prévisibles.

L'arrêt de la production de nos grandes industries (sidérurgiques, textiles, minières etc...), aggravé par une délocalisation tous azimuts, ont mis à mal l'économie de notre nation, amplifiée par une très sévère crise économique.

En cause également, mais inéluctables, les grandes évolutions technologiques des trois dernières décennies, liées à l'automatisation, la robotique et à l'informatique, ont touché l'ensemble du monde économique, non seulement la production, mais aussi le commerce, les transports, les services, la distribution, l'administration...

Combien d'emplois ont été supprimés par l'arrivée des distributeurs automatiques, l'utilisation des cartes bancaires, (carburants, péages, retraits d'argent, caisses dans les grandes surfaces etc...) et l'utilisation effrénée d'internet dans des domaines de plus en plus nombreux ?

La modernisation de l'ensemble de ces activités aura évidemment des répercussions sur l'emploi du personnel dans tous les secteurs, y compris dans la pratique de la généalogie.

Les mises en ligne, sur les sites des archives départementales, de la numérisation de tout l'État-civil, des registres des notaires et de nombreuses autres réalisations, ont considérablement réduit la fréquentation des salles

N° 73 SOMMAIRE

Mars 2015

2

Organigramme OA et SAGA
Adresses et Service d'Entraide

- 3 Editorial / Le mot du Président / Sommaire
- 4 L'inventaire de l'église de Colombier-le-Jeune
- 5 Auprès de mon arbre : Le pays des ancêtres (fin)
- 6-8 Just-Henri du BOURG de BOZAS
- 8 Comment sont-ils morts ?
- 9 Les énigmes des registres notariaux de Claude DESROYS
- 10-11 La maison de Louis BRUN dit l'Enfer à Meyras
- 12 Remise de registres
- Vivre le bon temps avant les normes de l'UE
- 13 Acte de notoriété relatif à la mesure du grain et du vin

CC

16 pages vertes : Registres Catholiques et Protestants

- 14-16 Paléographie N°2
- 17 A Vals-les-Bains au XVII^e siècle
- 18/19 Chronique de mon village : Veyrines et son église
- 20-21 Episodes, suite sans fin
- 21 Mémoire de Saint-Cyr, publication
- 22-23 Entretiens SAGA : Robert CHENIVESSE
- 24 Bouteille à la mer
- 25 Mariages hors 07
- 26 Antenne parisienne
- Annonce
- Opération notaires

27

Modalité de prêt des Registres
Recommandations pour libellés
de la rubrique "La bouteille à la mer"

de lecture, de l'ensemble des archives départementales. Les conséquences de ces désaffections risquent de se traduire par des compressions de personnel, des suppressions de jours d'ouverture, des fermetures temporaires voire définitives des salles de lecture. Les consultations de documents ne pourront, alors, s'effectuer qu'après rendez-vous.

A nous de réagir à ces inconvénients, en faisant l'effort de prendre un peu de temps, pour nous rendre plus nombreux dans nos archives départementales, afin de pouvoir exercer librement notre passion favorite, et continuer à bénéficier des conseils et du sympathique accueil des agents administratifs.

Henri SEVENIER

**Le congrès d'été de la SAGA
se tiendra le Jeudi 6 Août 2015
à CHANÉAC**

**Vous trouverez toutes les informations sur
cette rencontre dans notre prochain numéro**

L'inventaire de l'église de Colombier-le-Jeune après la loi de 1905

Le 12 février 1906, deux gendarmes de Tournon se présentent à la cure de Colombier-le-Jeune pour notifier à M. le Curé un arrêté du Préfet de l'Ardèche fixant l'inventaire de la mense succursale de Colombier au vendredi 23 février à 8 heures du matin et l'inventaire de l'Eglise le même jour à 9 heures.

Le 23 février 1906 M. Causse receveur de l'enregistrement de Tournon se présente à 8 heures à la Cure de Colombier-le-Jeune pour faire l'inventaire de la mense succursale, il est introduit dans la pièce servant de salle à manger au rez-de-chaussée, là se trouvent avec M. le Curé, les Membres du Conseil de Fabrique, quelques conseillers municipaux et un certain nombre de Chrétiens de la paroisse. M. Causse expose le but de sa visite. M. le Curé lit une protestation et formule une revendication et l'inventaire de la mense succursale se passe sans autre incident.

Le même jour à 9 heures M. le Receveur se présente à l'Eglise pour l'inventaire. A l'église il y avait une foule nombreuse de paroissiens, plus de 200 hommes et plus de 120 femmes. Il avait d'abord été décidé que la foule resterait dehors et que là M. le Curé ferait entendre sa protestation. Mais la rigueur du froid, une tourmente de neige, donna l'idée de se mettre à l'abri dans la maison du Bon Dieu. A 9 heures au moment où M. Causse s'amène un certain nombre de chrétiens et de chrétiennes se précipite contre la porte de l'église et la ferment avec force en criant : « il n'entrera pas, nous ne voulons pas laisser violer la maison du Bon Dieu, nous la défendrons ».

M. le Receveur essaye du dehors d'ouvrir, mais devant l'impossibilité matérielle de remplir sa besogne, il retourne à Tournon, avec les deux gendarmes, qui l'avaient accompagné à son arrivée.

Le Saint Sacrement qui avait été retiré de l'Eglise et placé dans la maison occupée par M. le Vicaire est ramené en procession, on chante au retour à l'Eglise le *Miserere* et on fait une amende honorable.

L'inventaire de Colombier-le-jeune n'ayant pu se faire le 23 Février au jour fixé, il a fallu après employer la surprise et la force. On continue à l'église les exercices habituels jusqu'au Dimanche 11 Mars. Au soir de ce jour M. le Curé se fait remettre toutes les clés de l'église, l'église reste fermée le 12 Mars, le 13 Mars et aucune sonnerie de cloche n'a lieu.

Le 14 Mars 1906, un mercredi, des messagers s'amènent de différents points de la paroisse et viennent annoncer que la troupe a débarqué à la gare de Boucieu-le-Roi et se dirige sur Colombier. Aussitôt les cloches sonnent et bien que surpris à l'improviste les chrétiens s'amènent de tous les points de la paroisse.

Vers 9 heures, et un peu avant, la troupe envahit le village. Il y a environ 200 soldats commandés par un capitaine du 38, ces soldats sont venus d'Avignon, il y a des troupes d'artillerie du 38 venues de Nîmes*, un certain nombre de brigades de gendarmerie et une section de sapeurs du génie. La cavalerie comprend une cinquantaine de chevaux. Toutes les issues du village aboutissant à l'église sont occupées par la troupe, huit

chevaux avec leurs cavaliers sont placés devant la petite porte de l'église les autres cavaliers sont placés sur deux lignes faisant face à la grande porte de l'église, les fantassins sont alignés à l'entrée de chaque chemin et 80 environ devant les cavaliers.

Quand tous les préparatifs militaires sont faits, un gendarme vient notifier à M. le Curé un arrêté du Préfet lui enjoignant de remettre au receveur des domaines les clés de l'église.

Au gendarme les clés sont refusées. Quelques instants après un commissaire de police ceint de son écharpe s'amène pour réclamer les clés, faire les sommations légales qu'après on procédera par la force à une première, à une seconde, et à une troisième et dernière sommation de rendre les clés, d'ouvrir lui-même l'église M. le curé répond par un refus énergique. Alors les sapeurs du génie reçoivent l'ordre d'enfoncer la grande porte. Quatre hommes s'avancent avec des haches et se relaient deux à deux.

Après quelques instants un panneau de droite vole en éclats, les débris se sont arrachés et par l'ouverture de ce panneau un soldat pénètre dans l'église et l'ouvre de l'intérieur.

On fait évacuer le clocher et l'église où l'on s'était amené en passant par les toits voisins.

Et M. le Receveur des domaines venu de Privas peut faire son inventaire. Pendant toute la durée de l'inventaire chrétiens et chrétiennes présents ont chanté des cantiques : *Nous voulons Dieu... Je suis chrétien* etc.

Enfin quand tout est terminé et que le signal du départ est donné à la troupe. On entonne le cantique *A la mort, à la mort, pêcheur tout finira* etc.

La troupe va à Gilhoc faire subir les mêmes opérations.

Je dois en terminant cette relation écrite au courant de la plume adresser un remerciement à tous ceux qui nous ont entouré de leur sympathie et de leur concours. Les signaler tous serait trop long. Je ne puis cependant omettre le nom de M. Adrien Pradier expert géomètre et propriétaire de Naudin, qui nous a demandé la faveur de ne pas nous laisser un seul instant et qui nous a constamment assisté durant tout le temps des deux inventaires. Même mention à l'adresse de M. Alexandre Thomas, ancien instituteur et négociant à Colombier qui lui aussi nous a toujours fidèlement assisté durant les opérations. Je ne puis non plus omettre de signaler le dévouement de la famille de M. Tracol, président du Conseil de fabrique. Je ne parle pas de M. le Vicaire M. l'Abbé Combe, son humilité ne voudrait pas accepter tous les éloges qu'il mérite.

Les opérations de l'inventaire et surtout la porte brisée de l'église ont causé dans la paroisse une émotion profonde.

Qu'arrivera-t-il maintenant ? Dieu seul sait. Nous sommes entre ses mains et nous nous confions à lui.

J. BONNET curé

Le curé BONNET est le grand-oncle de M. Guy BRUNEL adhérent SAGA qui nous a transmis une copie des manuscrits. Le curé BONNET est né en 1849 à Vocance, dans une famille de paysans de 9 enfants. Il est décédé en 1930 après avoir été



Le Pays des Ancêtres suite et fin

CONCLUSION : LE NEZ DANS LES ÉTOILES

Qu'en restera-t-il dans cinq cents ans ?

C'était la réflexion de Lucien Labesse -Ton-ton Lucien - quand quelque chose l'embêtait ou lui paraissait futile ; il lui arrivait même de réduire à cinquante ans le délai de viduité de ladite chose. Je répondrais à Lulu - comme avait le droit de l'appeler mon frère - , qu'importe, c'est maintenant que je devais le faire. Ce ne fut, ni embêtant, ni futile.

Je l'ai dit *in limine* toute quête humaine n'a pas de fin, j'arrêterai donc le gros des recherches, j'ai mentionné que tel ou tel point serait à parfaire, j'aurai curiosité à m'assurer que, vers 1650, la branche BOUVANT était bien de la région de Trévoux, et la branche CONDAT, de Sayat. Il y a peu de chance que je recherche mes cousins germains perdus de vue il y a si longtemps ou jamais connus parce qu'espagnols de longue date ; les AYALA représentent ces deux cas.

Au total, un peu de mise en forme dans les papiers, encore quelques démarches pour retrouver le mâle alpha ou les cursus des Louis VARENNE 1831 et 1901, éventuellement quelques clics pour s'occuper : BOUVANT à Lamaloux, ODIN à Lyon, DEVAQUET vers Paris ? *Chi lo sa ?*

Du travail en perspective, pour un temps, afin de remonter les lignées de Josette, et ce sera bien.

Sans doute, rédigerons-nous encore quelques notes additives sur des points particuliers comme la remarquable synthèse, faite par Josette, sur la Savoie. Histoire de se faire plaisir comme on peut à nos âges !

S'il ne reste que l'occupation c'est que les découvertes faites au cours de ce travail ont déjà permis l'apprentissage ; je gage que celui-ci ne se modifiera plus guère. « Il est un

temps pour tout » dit l'Ecclésiaste ; dans l'âge mûr peut nous chaut le passé, tout occupés que nous sommes à bâtir l'avenir. Ce faisant j'ai ignoré bien des choses inscrites dans ce passé.

Vous les découvrirez, à votre tour ; il serait pompeux de gloser, ici, sur elles.

Oui nos vies sont semblables, malgré les apparences, et nos questions aussi. Biologistes et anthropologues apportent des comment, les poètes offrent des pourquoi.

Collonge le 1er mai 2013

Philippe VARENNE

Les commissions mixtes : Les Châtiments livre IV, III

*Ils sont assis dans l'ombre et disent: nous jugeons.
Ils peuplent d'innocents les geôles, les donjons,
Et les pontons, nefés abhorrées
Qui flottent au soleil, sombres comme le soir
Tandis que le reflet des mers sur leur flanc noir
Frissonne en écailles dorées.*

*Pour avoir sous son chaume abrité des proscrits,
Ce vieillard est au baigne, et l'on entend ses cris.
A Cayenne, à Bône, aux galères,
Quiconque a combattu cet escroc du scrutin
Qui, traître, après avoir croché le Destin,
Filouta les droits populaires !*

*Ils ont frappé l'ami des lois; ils ont flétri
La femme qui portait du pain à son mari,
Le fils qui défendait son père ;
Le droit ? on l'a banni; l'honneur ? on l'exila.
Cette justice-là sort de ces juges-là
Comme des tombeaux la vipère.*

Bruxelles, juillet 1852

Textes de Victor Hugo dans Les Châtiments, GF Flammarion, 1998.

JUST- HENRI DU BOURG DE BOZAS, COMTE DE SAINT-POLGUES

1716-1793

Le Lys dans les épinés

Du BOURG de SAINT-POLGUES Just-Henri, Comte, né à Tournon le 4 avril 1716, résidant à Saint-Polgues, 78 ans, condamné par la Commission de justice militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 21 décembre 1793.

Marié le 25 novembre 1736 à Henriette-Françoise de la ROCHE-AYMON née le 23 juillet 1720, décédée le 29 avril 1797 à Murat-le-Quaire, fille de Nicolas Louis de la ROCHE-AYMON, Seigneur de Barmont et du Chier 1693/1721 et de Marie de la TOUR d'AUVERGNE, Dame de Murat-le-Quaire et Bains.

Motif de l'accusation : *Est un implacable ennemi du régime républicain, un provocateur de principes attentatoires à la souveraineté du peuple, un véritable conspirateur.*

Le révolutionnaire Claude JAVOGUES et ses jugements

Le comité de Surveillance du Cheylard fit saisir tous les documents concernant le Comte de Saint-Polgues au moment où une information était ouverte contre lui par JAVOGUES. Quarante lettres furent saisies et adressées au Tribunal révolutionnaire de Feurs.

En Octobre, lorsque l'on mit la main sur le trésor de Saint-Polgues, JAVOGUES en eut un éblouissement, le 24 octobre, il écrit au département :

« Quant à l'arrestation du trésor du sieur du Bourg comte de Saint-Polgues, j'approuve les mesures que vous avez prises pour sa translation à Feurs. Vous requerez, à cet effet, la force armée nécessaire pour que cette propriété nationale soit mise en lieu de sûreté. Vous aurez soin de faire compter l'or, l'argent et les assignats séparément et de m'instruire de la quotité du tout. Je vous recommande surtout le séquestre des biens des complices des rebelles. Faites imprimer la liste de ceux qui sont apposés et faites séquestrer ceux qui ont été oubliés. Je vous recommande les biens du sieur Delurieux (Gonin, de Lurieu), ceux de Roche, ceux de Cromorelle père et ses deux fils. »

Et encore le 9 brumaire :

« ...Vous conserverez précieusement le trésor du nommé Dubourg Saint-Polgues. Vous ne le délivrerez à personne quelqu'ordre qu'on vous exhibe. C'est un hommage que je veux faire moi-même à la Convention nationale. »

JAVOGUES eut-il quelque prétention sur le trésor ? où sa mairesse ? Il fut néanmoins fusillé le 9 octobre 1796 à Paris

JAVOGUES fut certainement un désintéressé ; sur une page du registre du Conseil du département il est dit de lui :

« ...incorruptible et impassible comme la loy (6 décembre 1793). Impassible, rien de moins vrai ; mais son incorruptibilité est évidente. On a insinué qu'il fut concussionnaire ; mais je ne vois pas qu'il ait été jamais accusé formellement d'avoir gardé quoi que ce soit des richesses sur lesquelles il fit main-basse dans toute la région : les états qu'il en adresse à Collot d'Herbois le 16 pluviôse (4 février 94) sont très détaillés (dates, provenances, poids, etc.) et sont, naturellement, l'œuvre des comptables publics. Qu'il se soit abaissé à avoir besoin de la complicité des comptables pour couvrir des déprédations, c'est inadmissible ; qu'il ait

consenti à l'humiliation de recevoir de la main à la main, c'est inadmissible encore. Hanté par l'obsession de sa chimère socialiste, il eut l'orgueil de sa passion jusqu'aux plus folles conséquences et c'est avec une absolue sincérité qu'il était son mépris de la richesse. »



Just Henri du BOURG de SAINT-POLGUES, fut le dernier Seigneur de Bozas et du Cheylard en Vivarais

Just Henri du BOURG, Comte de Saint-Polgues et de Brion. Ce personnage recevait des rentes tout à fait considérables : 138 quartes de seigle, 29 d'avoine, 11 de froment, sans parler de 3 pots d'huile de noix, 3 quartes de noyaux (peut-être une sorte de noix ?), le tout en mesures de Brion, 3 faix et demi de foin, 18 gelines (poules), 1 pigeon, 12 oeufs, 5 poulets et 15 livres en argent.

Just Henri, s'était rendu acquéreur du château Lacour à Saint-Agrève qu'avait abandonné vers 1765 les héritiers de Maisonseule. La chronique du temps dit qu'il fut guillotiné à Feurs par rapport à son château et propriété Lacour demeure seigneuriale. Ce domaine devenu bien national, fut acheté par un nommé FOURNET qui le revendit à FEYDIER-LAFONS, lequel, voulant sans doute éviter le sort du Marquis du BOURG, se hâta de découronner les tours et de masquer de son mieux les façades du château.

Bozas est venu à la famille Du BOURG, en 1679, par le mariage d'Emmanuel du BOURG, et de Lavaux, par le mariage avec Marie-Anne de GINESTOUX, fille de Joseph de GINESTOUX de la TOURETTE, Seigneur de Saint Vincent de Barrès, et de Marie d'ESPINCHAL, Dame de Bozas.

A sa mort survenue à Montpellier le 28 novembre 1694, le cœur du Marquis du BOURG, apporté de Montpellier, dans une caisse de plomb, fut mis dans la tombe des ancêtres de la Dame de GINESTOUX, en sa chapelle de Bozas. Ils eurent deux fils, l'un nommé Comte du BOURG, mort à Tournon où il habitait, l'autre, qui était l'ainé, nommé le Marquis de Bozas.

Emmanuel-Gaspard du BOURG, Marquis du Bourg, fut après la mort de sa mère, Seigneur de Bozas, que son père avait fait ériger en marquisat. En 1714, il épousa Mathie du CROCQ, fille unique de Jean Claude du CROCQ, Comte de Saint-Polgues. Il acquit une grande fortune qu'il laissa à son fils. Il avait hérité de tous les biens de messire Jean CONRAT-LEMAIRE, curé. Il fait acte d'héritier dans une quittance, dont l'original appartient à la famille BLACHON, de Chambérieux, commune de Bozas. Il mourut le 12 décembre 1745.

Just-Henri du BOURG, fils d'Emmanuel, dit le Marquis du Bourg, lui succéda. En novembre 1736, il épousa Henriette-Françoise de la ROCHE-AYMON, dont il eut au moins 7 enfants.

Le seize du moi de may de l'année mille sept cent soixante et quatorze, est parrai à la bénédiction de la grande cloche par Henry de Lestrangle, prieur de Colombier le Vieux, messire Just-Henry du Bourg, marquis de Bozas, comte de Saint-Polgues, etc. et la marraine fut Dame Marie-Françoise de la Roche Aymon, marquise de Bozas, baronne de Chier, comtesse de Saint-Polgues.

On donna à la cloche le nom de Marie-Françoise.

Dans une procuration, donnée le 9 mars 1789 à M le Marquis de la Tourette, colonel des grenadiers royaux du Quercy, pour le représenter aux Etats assemblés à Annonay, le seigneur de Bozas est dénommé :*

« *Just Henri, comte du Bourg de St Polgues, chevalier, marquis de Bozas, baron de la Roue, seigneur d'Empurany, Rochefort, Empurany, Nozières, Sarras, Reviraud et Oriol, comte de Brion, baron du Cheylard, seigneur de la Tour et du Bourg, Baron de Brunard, seigneur de Chier, Baron de Barmont, seigneur de la Motte Chantois, de Bornac, de Murat les Bains et Mont d'Or; demeurant alternativement en son château de Saint Polgues en Forets et en son château de Bozas* »

Just-Henri jouit, comme son père, d'une grande sympathie auprès de la population de l'époque. Cela explique pourquoi en 1789, le château de Bozas a été laissé complètement intact. Dans la nuit du 4 août 1789, lesdits paysans en allégresse, se bornèrent à brûler dans la cour du château les terriers, lièves et les archives, détruisant ainsi, dans le feu, l'ancien régime. A cette époque le château était inhabité. En 1791, on ne connaissait pas à Bozas la résidence du Comte du Bourg, qui devait se réfugier dans quelque cache sûre, car il n'avait pas émigré.

Charles Louis du BOURG, son fils, Marquis de Bozas, rentier au château de Prie (Nièvre), trouva le château de Bozas sans intérêt, ne le connaissant même pas, il chercha en s'en en défaire dès que la restauration du trône des Bourbons eut ramené la tranquillité en France. Il fut acheté par M FORIEL la CONDAMINE puis par la famille BONNET des Claustres.

Le Cheylard, Brion, Jaunac, La Cour et le Bourg

La seigneurie du Bourg, ressort de la comté de Brion près du Cheylard en Vivarais.

Par acte reçu par Savigny et son confrère notaires à Paris, le 24 février 1732, Emmanuel Gaspard du BOURG acquit de Charles-François DE SASSENAGE les terres du Cheylard, de Brion, de Jaunac et de La Cour, terres données à son fils Just-Henri Du BOURG lors de son mariage, y compris la terre du Bourg, qui faisait partie du comté de Brion.

Le premier château de Brion fut construit vers l'an 1000 par les CHAPTEUIL du Velay, cette paroisse a disparue et a été partagée entre Accons et Jaunac (Saint-Pierre-la-Pize) Il ne reste aujourd'hui que quelques bases de murs et le carré du donjon.

Le château fut construit vers 1400 et fut longtemps propriété des BAYLE, seigneurs de la Motte-Brion.

En 1661, suite au mariage de Claudine, fille unique de René de la MOTTE, il devint la propriété de Charles-Louis Alphonse de SASSENAGE, dont le fils cadet, Charles, le vendit à François-Cécile de VOGÛE.

En 1725, le marquis de Voguë fit transférer à Aubenas, le tour de la baronnie donnant droit d'entrée aux Etats de Languedoc, et vendit cette terre à un Du BOURG, Marquis de Bozas.

Les descendants des marquis de Bozas possédèrent le château de la Motte jusqu'en 1818. Il fut vendu par Mlle Marguerite du BOURG (probablement la 6^{ème} fille de Just-Henri, admise au chapitre de Leigneux en 1773, elle quittera l'habit en 1791 et vivra aisément la fin de ses jours sur l'héritage de ses parents) avec la ferme Rivet, qui l'avoisine, à M Philibert CHAUVEAU, avocat et maire du Cheylard. A la mort de ce dernier, en 1820, il revint à son fils, Henri CHAUVEAU, avocat et juge de paix au Cheylard, marié à Mlle Pauline FERRAND.

Château de Sarras, Revirand, Oriol

A la fin du XIV^{ème} siècle, les barons de Brion et du Cheylard étaient possesseurs de Sarras, d'Arras, d'Oriol et de Revirand.

En 1756, Emmanuel Gaspard du BOURG était Seigneur de Sarras, il mourut en 1763. Son fils Just Henri, Chevalier, fut aussi Seigneur de Sarras, Revirand et Oriol, Marquis de Bozas, Comte de Saint-Polgues et Brion et Baron de Brunac.

Le 4 brumaire an III (25 octobre 1794) le Conseil de Sarras, apprend que le *sieur St-Polgues* possesseur de la terre et seigneurie de Sarras, à titre de *locataire à longues années* a été condamné à mort pour fait de contre-révolution et que les revenus de ses biens sont séquestrés. Le Marquis du FAURE de Satillieu en réclamait la possession, et sa réclamation fut admise. En 1804, Du FAURE vend le château, vente effectuée au nom de sa femme, Sophie CHAPONAY, au prix de 10 600 francs.

Les titres de la seigneurie d'Oriol se sont succédés jusqu'à la Révolution de 1789 aux bénéficiés des Seigneurs de Sarras. Le dernier bénéficiaire fut Henri du BOURG, Seigneur de Sarras, Revirand, Cintres et Oriol, Comte de Saint-Polgue (vers 1789).

Château de Cherchant près Saint-Julien d'Oddes et Chantois (Loire)

En 1761, Just-Henri vend à Louis MICHON-JOANON pour 10 000 livres, le domaine et le château de Cherchant que son père Emmanuel Gaspard avait acheté en 1725. Ce domaine sera revendu par la suite aux De MONTEYNARD de SOUTERNON, et, par mariage de Marie-Anne du BOURG avec Joseph de MONTEYNARD retournera à la famille De Saint-Polgue.

Le 22 mars 1767, Just-Henri achète à Louis de FOUDRAS de COURVENAY pour la somme de 50 000 livres le domaine et le château en ruine de Chantois.

Just-Henri du Bourg de Bozas comte de Saint-Polgues, 19^{ème} et dernier comte de Saint Polgues

Nous empruntons à M Louis Boudot « L'Histoire de Saint Polgues » les notes suivantes :

Il fit ses études au collège jésuite de Tournon, intelligent, rusé, procédurier, économe. Il avait 4 ans lors de la faillite de Law, le 7 avril 1721, qui entraîna la ruine de son arrière grand-oncle, et dut en entendre parler pendant longtemps et saura s'en souvenir. Sa fortune est estimée à 800 000 livres en 1790. Son mariage avec Henriette-Françoise de la Roche Aymon, confortera sa fortune. Les revenus sont considérables.

Just-Henri, comte de Saint Polgues, baron de Brunard, Marquis de Bozas, sgr d'Empurany, baron du Cheylard, comte de Brion, sgr de Sarras, Revirand Ozon, La Motte St Romain, le Montet, La Cour; la terre de Jaunac, le domaine Babouin sous Charlieu, la terre de Bornat, les maisons de Thurin et de St Martin du Lac, sgr de Luché dans la Sarthe, de Cherchant, de Chantois, de la Grange de St Julien d'Oddes. Possède deux hôtels particuliers, l'un à Roanne, l'autre à Tournon, au moins cinq ou six châteaux (St Polhues, Bozas, Sarras, le Montet, la Motte, Chantois, et bien des rapports immobiliers, d'innombrables héritages, ventes, prêts d'argent, 4 sacs d'or trouvés dans 5 cachettes, spéculation, etc.... le tout fait partie du dit : « Trésor de Saint Polgues »

Seigneur atypique, différent des seigneurs qui l'on précédés et de ceux qui l'ont suivis.

Il ne fut jamais militaire et encore moins courtisan, mais bien un gestionnaire rigoureux, exigeant, un procédurier rusé et âpre au gain. Un seigneur un peu décalé, rigide sur les vieux principes et d'anciens droits qui logiquement auraient dû s'amender ou tomber en désuétude à l'approche de la Révolution. Un

homme du Moyen-Age qui se serait égaré au XVIII^{ème} Siècle !

Au contraire de ce qui est dit sur Just-Henri du Bourg, à Bozas, le Comte est très mal vu par ses sujets de Saint-Polgues. Jean-Claude du CROS, son beau-père, est d'une extrême avarice, Just-Henri du BOURG, suivra le même chemin, ce qui lui vaudra, lorsqu'il montera dans la charrette des condamnés, que personne ne lèvera le petit doigt pour s'opposer à son arrestation.

Sources :

- *Histoire de Saint Polgues* par Lucien Boudot.

- Full text of «*Saint-Etienne et son district pendant la Révolution*».

- *Cahier du Mezenc* Michel RIOU.

- AD de la Nièvre : *Fonds Du Bourg de Bozas, série 2F*.

- AD de Valence : *Fond du château de Chateaudouble 160 J (1100 à 1900)* Xavier Merle Du Bourg.

- Manuscrit Du Solier.

- *Sur les Rives du Doux* par Emile DELARBRE.

- *Chateaux historiques* Benoit-D'ENTREVAUX.

- *Image blason* Internet.

- *Notes historiques sur St Agrève* par Albin MAZON.

Théodore PASCAL

Comment sont-ils morts ?

N° 11

Dans le numéro 68, nous vous présentons une liste d'Ardéchois morts au bagne. Guy MARCHAL qui en est l'auteur nous a transmis un complément.

Ardéchois morts au bagne en Guyane

BOUSCHET Jean Antoine, né à Alissas. Cultivateur. Fils de Jean Antoine et Jeanne CHASTAGNET. Marié à Marie Hélène. Condamné en 1860. Décédé aux Îles du salut le 28 avril 1888 à l'âge de 63 ans.

MOREL Jacques Auguste Frédéric, né à Marcols-les-Eaux. Voiturier. Fils de Pierre Auguste et Marie AMBLARD. Condamné en 1875. Décédé aux Îles du salut le 22 décembre 1889 à l'âge de 55 ans.

ABRIGEON Pierre, né à Saint-Etienne-de-Lugdaráes. (Ardèche). Cultivateur. Fils de Etienne et Thérèse MARTIN. Marié à Marianne TEYSSIER. Condamné en 1830. Décédé à Saint-Laurent-du-Maroni le 28 octobre 1866 à l'âge de 55 ans.

DECHAUX Jean Louis, né à Quintenas. Fils de Jacques et Marie Rose BILLON. Condamné en 1854. Décédé à Saint-Laurent-du-Maroni le 14 décembre 1866 à l'âge de 36 ans.

EYMARD Eugène Stanislas, né au Cheylard. Ouvrier serrurier. Fils de Stanislas et Marie ALLIGIER. Condamné en 1859. Décédé à Saint-Laurent-du-Maroni le 27 décembre 1866 à l'âge de 30 ans.

GANDON Marius Prosper, né à Vals-les-Bains (Ardèche). Fils de Victor et Alexandrine DUFFAUT. Condamné en 1902. Relégué.

GARNIER Régis, né à Chalencon. Tailleur de pierres. Fils de Jean Pierre et Marguerite BERION. Condamné en 1854. Décédé à Saint-Laurent-du-Maroni le 3 décembre 1866 à l'âge de 50 ans.

JAUSSENT Victor, né à Sanilhac. Boulanger. Fils de Mathieu et Rose ALAMEL. Condamné en 1855. Décédé à Saint-Laurent-du-Maroni le 1^{er} janvier 1865 à l'âge de 49 ans.

MONTEIL Léon Marius, né à Vernon. Présent en Guyane en 1936.

RIOU Louis Romain, né à Privas. Terrassier. Fils de parents inconnus. Condamné en 1860. Décédé à Saint-Laurent-du-Maroni le 24 janvier 1867 à l'âge de 49 ans.

TOURASSE Emile, né à Saint-Fortunat le 5 août 1863. Marchand ambulancier. Fils de Régis et Marie VERNET. Habitant Vienne (Isère). Condamné en 1896. Décédé aux Îles du salut le 17 janvier 1899.

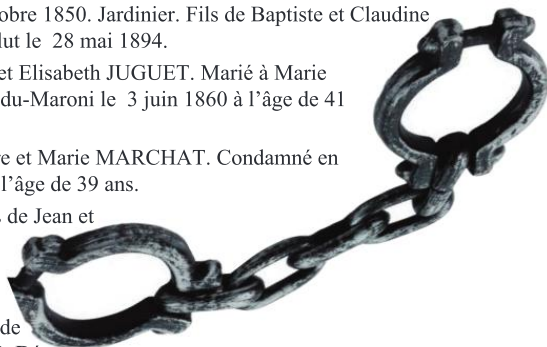
TROULLER Nicolas Baptiste, né à Serrières le 12 octobre 1850. Jardinier. Fils de Baptiste et Claudine RAYMOND. Condamné en 1892. Décédé aux Îles du salut le 28 mai 1894.

VEDEL Louis, né à Valgorge. Cultivateur. Fils de Jean et Elisabeth JUGUET. Marié à Marie FAYOLLE. Condamné en 1858. Décédé à Saint-Laurent-du-Maroni le 3 juin 1860 à l'âge de 41 ans.

VERNIER André, né à Ardoix. Boulanger. Fils de Pierre et Marie MARCHAT. Condamné en 1864. Décédé à Saint-Louis-du-Maroni le 3 août 1866 à l'âge de 39 ans.

VIALLET Jean Louis, né à Arras. Ouvrier en soie. Fils de Jean et Jeanne SANTYRA. Condamné en 1855. Décédé à Saint-Laurent-du-Maroni le 9 septembre 1862 à l'âge de 54 ans.

VINCENT Augustin, né à Villevoacance. Voiturier. Fils de Jean Sylvestre et Marie LIVERSAM. Condamné en 1860. Décédé à Saint Louis du Maroni le 11 mai 1866 à l'âge de 32 ans.



Guy MARCHAL

Les énigmes des registres notariaux de Claude DESROYS

pendant 32 ans curé de la paroisse de Colombier-le-Jeune.
*38^e régiment d'artillerie de Nîmes.

Les registres de l'étude notariale de Champagne, qui avait cessé ses activités en 1770, furent versés à l'époque révolutionnaire chez Me GARDE notaire à Serrières. C'est là qu'ils se trouvaient encore vers 1930 dans les archives de Me BOISSONNET, lointain successeur de M^e GARDE.

Un jour de décembre 1933, P. ESCOFFIER, médecin à Annonay et qui était sans doute une connaissance du notaire, remarque dans les archives de ce dernier des registres qui avaient comme couverture des manuscrits sur parchemin ; il s'agissait des minutes et répertoires de Claude DESROYS, notaire à Champagne de 1710 à 1757. Les textes en latin intriguèrent le médecin qui en transmitt au moins un exemplaire à des spécialistes.

L'écriture et la présentation furent datés de la première partie du XIII^e siècle et il s'avéra que c'étaient des fragments du Cligès (1365 vers), du Chevalier au Lion (758 vers) et de Perceval (152 vers), trois œuvres majeures* du poète CHRÉTIEN de TROYES (1135-1183).

Tant par leur étendue que par la qualité du texte qu'ils offraient, ces fragments présentaient un intérêt de tout premier plan : ils furent étudiés et publiés en 1934 par Albert PAUPHILET sous le nom de « Manuscrit d'Annonay ».

Première énigme : où le notaire Claude DESROYS a-t-il trouvé les parchemins en question ?

En 1725, il restaure et agrandit la maison notariale de Champagne comme en fait foi une inscription sur la façade. Est-ce à cette occasion qu'il découvrit ces parchemins dans un grenier ou ailleurs ? La maison qu'il occupait faisait peut-être partie à l'origine des bâtiments du prieuré de Champagne supprimé en 1328 ; au rez-de-chaussée, une croix gravée sur le mur de la

cave pourrait être un indice. En 1253 le prieuré était occupé par les bénédictins de l'abbaye de Saint-Chef ; faut-il chercher parmi ces moines le copiste des manuscrits trouvés ? Mystère...

Un des registres de Claude DESROYS pose problème, en effet, il a été trouvé en Corse, dans le petit village de Sollacaro, en 1945, par l'instituteur alors qu'une

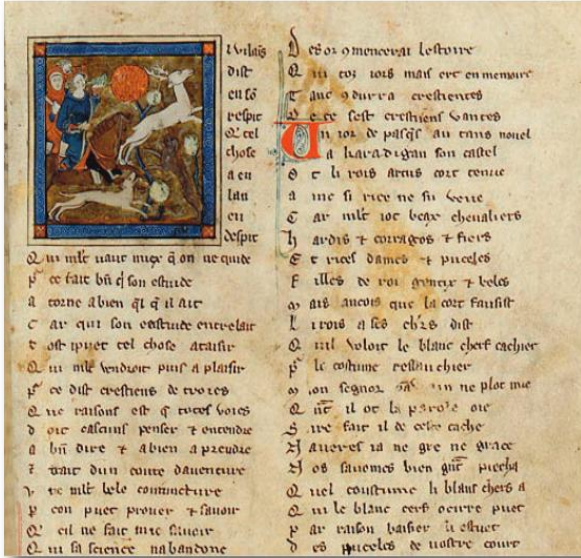
commerçante du lieu se servait de ses pages pour emballer de la soude qui servait alors à confectionner du savon ; elle l'avait, paraît-il, trouvé dans un grenier. Il manquait déjà 66 pages au début et sans doute plusieurs de la fin ; les pages restantes allaient d'août 1715 à septembre 1726, certaines à moitié déchirées. Il s'agissait donc d'un des premiers registres de Claude DESROYS.

M. COLONNA d'ISTRIA, l'instituteur, ré-

cupéra le registre et l'envoya aux Archives Départementales de l'Isère (Champagne était alors en Dauphiné) qui le restituèrent à celles de l'Ardèche où il se trouve actuellement sous la cote 2E9590. Les autres registres de Claude DESROYS sont aussi aujourd'hui aux Archives Départementales de l'Ardèche. Deuxième énigme donc : comment expliquer la présence de ce registre en Corse en 1945 ?

Apparemment, il était encore à Serrières en 1933 si l'on en croit Albert PAUPHILET qui donne la date de 1712 pour le début des minutes DESROYS. D'après lui, seuls cinq registres étaient recouverts par le parchemin des manuscrits de CHRÉTIEN de TROYES ; sauf erreur, ils couvraient tous la période 1717-1738. A Serrières, en 1970, il semble qu'il n'y en avait que quatre ; est-ce le cinquième qui s'est retrouvé en Corse et ce voyage est-il lié à l'étude du manuscrit du poète médiéval ?

On peut aussi avancer une autre hypothèse : certains registres auraient pu rester à Champagne, oubliés lors du transfert à Serrières ; mais cela n'explique rien...



La maison de Louis BRUN dit «l'enfer» à Meyras

Louis BRUN, dit «l'enfer» tenait cabaret à Amarnier commune de Meyras. Il a été guillotiné sur la place publique d'Amarnier le 2 août 1826 pour vols et assassinats.

Jean Louis BRUN fs de Jean Pierre BRUN et Marianne FAURE

°20.03.1779 à Amarnier de Meyras, y+ 02.08.1826 à 47ans.

X à **Marguerite CHASTAGNER** fa de François et de Jeanne REGENCE

°20.05.1781 Champagne de Meyras, +02.01.1882 la Jugerie de Meyras à 101 ans.

Dont 7 enfants connus :

Marie Madeleine °30.12.1808 Amarnier de Meyras, +25.01.1870 la Jugerie de Meyras à 58 ans.

Louis, °09.01.1810 Amarnier de Meyras, +25.07.1884 la Jugerie de Meyras à 74 ans.

Louis Jean °26.12.1813 Amarnier de Meyras, X Marie AMARNIER, y+26.04.1885 à 72 ans.

Henriette °02.03.1816 Amarnier de Meyras, y+11.03.1833 à 16 ans.

Régis °11.07.1819 Amarnier de Meyras, +04.02.1855 la Jugerie de Meyras à 34 ans.

Frédéric Léon °27.01.1823 Amarnier de Meyras, y+02.02.1823 à 6 jours.

Victoire Rosalie °16.01.1824 Amarnier de Meyras, +07.01.1901 la Montée de Meyras à 74 ans.



Plan du hameau d'Amarnier avec explication du lieu où se trouvait le cabaret de Louis BRUN dit «l'enfer» ainsi que sa vigne, et le cabaret de Gounon dit Beyraud, etc.

Sources : Alain TOURVIEILLE, descendant de Pierre.
Actes d'état-civil
AD07 et AD30

La Jugierie, commune de Meyras

C'est dans ce lieu que vécut la famille de Louis BRUN. Son épouse y décéda à l'âge de 101 ans.

Pierre TOURVIEILLE quitte le hameau de Leyval à Rocles et s'installe comme meunier au Moulin de la Jugerie, selon l'acte de location à bail passé chez M^e CHAMPALBERT notaire à Meyras le 4 novembre 1610.

Pierre TOURVIEILLE passe sa vie entière dans le moulin, comme l'atteste ses deux contrats de mariage et son testament rédigé en 1645.

Au XIX^e siècle, la Jugerie était une ferme, l'agrandissement du bâtiment, avec une grange en hauteur et une étable en dessous, confirme cette utilisation.

C'est vers 1835 que la famille de Louis BRUN quitte Amarnier pour s'installer à la Jugerie. Par la suite, en 1911, c'est une famille DUMAS qui deviendra propriétaire des lieux.

D'après les anciens de Meyras, à une époque, les notables en occurrence Maître AVIAS, faisaient des jugements dans le bâtiment qui se trouve devant le moulin, le long de la route, il aurait servi de tribunal pendant la Révolution.

Christian BARBIER



Photo C. BARBIER

*Le bâtiment de la ferme
qui autrefois abritait le
moulin*



*Le bâtiment à
gauche de la photo
servait de «tribunal»*

Photo C. BARBIER

REMISES DE REGISTRES

LARNAS

La petite église romane du XII^e siècle, Saint-Pierre de Larnas, est vraiment magnifique ! Venez la découvrir en empruntant par exemple le chemin de grande randonnée au départ de Saint-Montan ! Marie-Christine et Patrice sont venus remettre – en voiture !- le volume concernant le début de l'état civil de cette commune du sud du département.



Vive le bon temps avant les normes et règlements de l'Union Européenne ! Pas si sûr (suite)

Dans le numéro 65 de "Origines Ardéchoises", nous évoquons sous le même titre un différent relatif aux règles que devaient respecter les tisserands du mandement d'Ajoux (07) en 1644. Le texte présenté aujourd'hui montre l'importance des étalons de mesure à une époque où chaque mandement avait son propre système.

Le 18 mai 1756 le seigneur du mandement de Saint-Vincent-de-Durfort (07) fait enregistrer par le notaire Louis JALLAT [AD07 / 2 E 4483 f° 274] - voir page suivante - la description des étalons de mesure du grain et du vin utilisés dans le mandement pour vendre, acheter et payer les redevances.

La *quarte* pour la mesure du grain et la *brochée* pour la mesure du vin portent des marques distinctives précises. Les deux personnes qui détiennent ces étalons sont nommés dans l'acte ainsi que les emphytéotes* du mandement qui en attestent l'utilisation .

Un ouvrage présent aux Archives Départementales de l'Ardèche "*Les anciennes mesures locales du Massif Central*", publié par l'Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand en 1990, montre l'extrême complexité des systèmes de mesure sous l'Ancien Régime et les variations présentes dans des lieux voisins. Des tableaux indiquent pour chaque type de mesure et pour chaque commune le système utilisé et la valeur actuelle de l'unité principale. Non seulement celle-ci peut varier du simple au double lorsqu'on la rapporte à une mesure du système métrique, mais une sous-unité peut avoir un rapport différent à l'unité principale tout en portant le même nom dans deux communes voisines. Ainsi la *brochée*, citée dans notre texte pour la mesure du vin, pouvait être le 1/8, le 1/11 ou les 2/27 de la *charge* qui était l'unité de base; celle-ci valant entre 100 et 185 litres actuels.

Alors que la Révolution a conduit à l'adoption généralisée du système métrique et que l'Union Européenne plus récemment a créé une monnaie unique, on est en droit de s'interroger, compte tenu de ce qui précède, sur la pertinence d'un retour prôné par certains à des monnaies nationales ou même locales ... et pourquoi pas à des unités de mesures distinctes dans chaque pays ou village, tant qu'on y est ! (Cette dernière remarque n'engage que son auteur).

Alain ESTÉOULE

* emphytéote = détenteur d'un bail de longue durée

Acte de notoriété relatif à la mesure du grain et du vin dans le mandement de Saint-Vincent-de-Durfort

18 mai 1756

AD07 / 2 E 4483 M^e Louis JALLAT père (Saint-Vincent-de-Durfort, 07)
[Transcription actualisée, avec ponctuation]. Trois pages sur deux folios.

Alain ESTEOULE

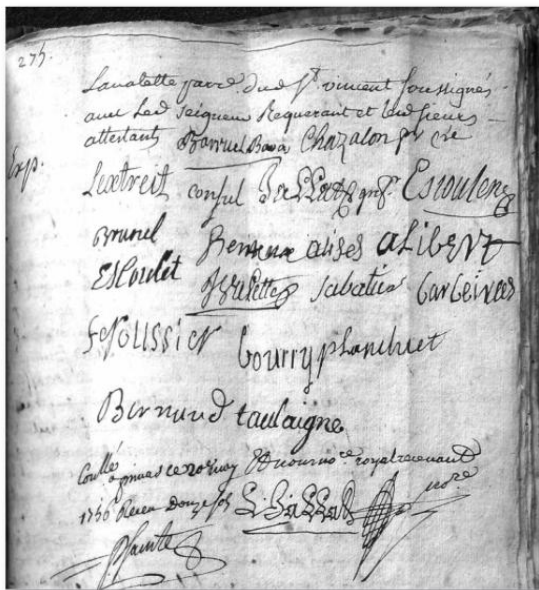
ƒ^o274r

Acte de notoriété

L'an mil sept cent cinquante six et le dix huitième jour du mois de mai avant midi par devant nous Louis Jallat notaire royal soussigné et en présence des témoins bas nommés, a été en personne Mr Me René Marin Barruel Seigneur de Bavas St Vincent de Durfort et St Cierge, habitant de la ville de Privas, qui nous a dit qu'il lui est nécessaire de faire apparoir [= montrer] qu'il est de notoriété publique que dans le lieu et mandement de Saint Vincent de Durfort il y a une quarte étalonnée qui pèse pour le bled seigle [=seigle] de trente huit à quarante livres, qu'il y a également dans le même lieu et mandement une brochée étalonnée qui pèse pour le vin trente livres, qu'on se sert dans le dit lieu et mandement de ladite quarte et brochée pour vendre et acheter, que ladite quarte est marquée au fond à côté du cercle et à l'extrémité, que les marques qu'il y a représentent un lion et une couronne de marquis, que ladite quarte est entre les mains de Jacques Escoulenc et la brochée entre les mains de Jean Vernet vigneron dudit seigneur, que sur cette quarte et sur cette brochée les emphytéotes [= détenteur d'un bail emphytéotique, c'est à dire de longue durée] du requérant lui ont payé jusques à présent les redevances à lui dues pour raison de celles qui sont payables suivant ses titres à la mesure de St Vincent de Durfort, sur quoi requiert que nous ayons à entendre en témoins Messire François Chazalon prieur curé dudit lieu et paroisse de St Vincent de Durfort, Sr Jean Pierre Lextreyt premier consul de ladite paroisse de St Vincent, Me Jean Jallat greffier consulaire, Srs Pierre et Jacques Escoulenc père et fils, Antoine Allibert, Jean Pierre Barbeyrac, François Bourry, Jean Valette, David Sabatier, Jacques Sentenac, Jacques Brunel, Joseph Alissy, Jacques Planchier et François Feroussier

ƒ^o274v

tous habitants de ladite paroisse et mandement de St Vincent de Durfort, lesquels étant ici présents, le moindre d'eux âgé de plus de vingt cinq ans, après avoir prêté serment, [à] savoir ledit Me Chazalon la main mise sur la poitrine, et les autres sur les Sts Evangiles, nous ont attesté et certifié que la quarte que ledit Escoulenc a présentée en bois est marquée au fond à côté du cercle et à l'extrémité, que les marques qui y paraissent représentent un lion avec une couronne qu'ils croient être celle de marquis, que ladite quarte pèse pour le bled seigle quarante livres net suivant la vérification qu'ils viennent d'en faire tout présentement en présence de nous notaire et



témoins, de laquelle quarte et autres semblables l est de notoriété publique qu'ils s'en servent dans ledit lieu et mandement de St Vincent de Durfort pour vendre et acheter et pour payer les redevances qui sont dues à la mesure dudit St Vincent de Durfort, et que la brochée qui est entre les mains dudit Jean Vernet qui sert également dans ledit mandement pour vendre, acheter et payer leurs redevances à ladite mesure pour le vin pèse trente livres suivant la vérification aussi faite, laquelle brochée est de terre cuite et marquée à côté de sept barres et demi en forme de cœur. De tout qu'oy [= De tout qu'oït = De tout ce qu'il entend] le Seigneur Barruel nous a requis acte que [nous] lui avons octroyé pour lui servir et valoir en ce que de raison. Fait et récité audit lieu et paroisse dudit Saint Vincent de Durfort [en la] maison curiale, en présence de François Taulaigne bourgeois y habitant et de Jacques Bernard ménager du lieu de

ƒ^o275r

Lavalette paroisse dudit St Vincent soussignés avec ledit Seigneur requérant et lesdits Sieurs attestant.

Contrôlé à Privas le 20 mai 1756
Reçu douze sols

Paléographie



N°2

Après l'étude des chiffres romains dans la précédente revue, vous trouverez ici, un aperçu des formes de chaque lettre.

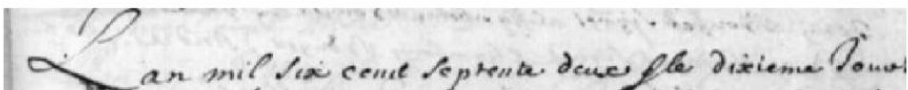
Les formes majuscules et les formes minuscules de chaque lettre sont multiples.

XVII^{ème} Siècle

	Majuscule	Minuscule		Majuscule	Minuscule
A			N		
B			O		
C			P		
D			Q		
E			R		
F			S		
G			T		
H			U		
I			V		
J			W		
K			X		
L			Y		
M			Z		

Essayons de retrouver quelques mots ou expressions trouvés dans les paroissiaux du 17^{ème} siècle.

Tout d'abord les dates :



L'an mil six cent septente deux et le dixieme Jour...

L'an 1694 et le 2^{me} de novembre

L'an 1699 et le 2^{me} de 9bre

Attention aux derniers mois de l'année : Septembre = 7 ; Octobre = 8 ; Novembre = 9 ; Décembre = 10 (cela vient du latin dans le calendrier Julien qui commençait en Mars)

On trouve ensuite les termes classiques :

Paroisse de Chomérac

a été baptisé

fils légitime

son parrain

la marraine

a été enterré dans le cimetiere

Nous devons dès à présent aborder quelques abréviations courantes :

Sieur

Demoiselle

bourgeois

dudit privas

La susdite paroisse

De la paroisse

ledit

ladite

Illitérée de ce enquis

ou

illetrés de ce enquis

présents, signés avec moi

Présents, et moy curé soussigné

Voir les exercices page suivante

Brigitte BONNEFOI
Robert CHENIVESSE

A VALS-LES-BAINS au XVII^e siècle

En dehors de leur grand intérêt pour les recherches généalogiques, les registres de notaires anciens nous offrent une source d'informations de première main sur des événements de l'histoire locale et sur la vie des habitants dans les lieux qui nous intéressent plus particulièrement.

A titre d'exemple, voici quelques faits relevés dans les actes de M^e Antoine DURAND, notaire de Saint-Julien-du-Gua qui officiait principalement à Vals et ses environs au 17^{ème} siècle.

Alain ESTEOULE

On bâtit un nouveau temple

Le trois août 1667, les Anciens du consistoire de l'église réformée achètent à Jacques AULANIER. L'acte de vente [AD07/2E1430/f°425] précise que le vendeur est " bien informé de l'ordonnance donnée par Monseigneur De BEZON Conseiller du Roi ..., Intendant de justice, police et finance en la province de Languedoc en faveur des habitants du lieu de Vals faisant profession de la RPR, ... par laquelle leur est permis de prendre une partie du jardin ... appartenant audit Aulanier ... pour y construire un temple ...".

Quelques jours plus tard le sept août, les mêmes signent un contrat à "prix fait" [AD07/2E1430/f°429] avec Jean LUTAUD, François COURNILHON et Jean MERAUDE maîtres maçons pour "faire le bâtiment d'un temple ... au jardin ... acquis de Jacques Aulanier... Auquel temple ils feront une porte (en) pierre de taille à l'entrée de la largeur et hauteur convenables et au dessus d'icelle un œil de bœuf ... Ils pourront se servir des portes et fenêtres qui sont au vieux temple ... Après qu'ils auront fait et parachevé le bâtiment, ils l'enduiront par le dedans de chaux et sable blanc fin ...". Plusieurs quittances sont passées pour des paiements partiels le 24 août [AD07/2E1430/f°435], le 9 septembre [AD07/2E1430/f°446] jusqu'à l'arrêt de compte du 2 novembre [AD07/2E1430/f°456].

Dix ans après, une quittance du 1^{er} septembre 1677 [AD07/2E1432/f°139] nous montre que les Anciens du consistoire ont choisi "... M Jean DUPUY, fondeur du lieu de Léouze paroisse de La Souche, ... pour faire la fonte d'une cloche pour le clocher du temple de Vals ... (pour) la somme de quarante deux livres dix sols ..."

Ces actes nous révèlent les noms de plusieurs membres de l'église réformée de Vals à cette époque.

On construit une muraille contre les inondations

Dans un acte du 9 août 1677 [AD07/2E1432/f°127], "... M. Estienne JOUVE consul moderne du lieu et paroisse de Vals assisté de Noble David D'ALESTY..., Noble Gédéon De LANGES, Sieur Vincent VERCHY bayle dudit Vals, Sieur Jean ROUVIERE, Noble Alexandre De JUSTET ... Sieur Joachim PICAUD, Sieur André DESCHANDOL chirurgien, M^e Constantin GUIBOR-DENCHE notaire royal, MM. Jean DUPLAN et Etienne GOUDON cordonnier habitants dudit lieu et paroisse de Vals, Louis GOUDON du lieu de Bruen, Antoine MAZADE tisserand de toiles ... lesquels tant à leur nom que des autres habitants dudit lieu et paroisse de Vals et suivant la délibération ... ci-devant prise ont baillé et baillent à prix fait à M. Jacques CELLIER dudit Vals présent et acceptant à continuer la grande muraille qui a été faite sur le long de la rivière de Volane et le chemin public tendant à l'église St Martin de Vals* pour éviter que l'inondation de la rivière n'emporte le pont dudit lieu et la maison joignant la rivière ..., qu'il fondera sur le rocher en fondement ferme, de la même épaisseur que celle qui est déjà faite, de cinq pans d'épaisseur dans son fondement et quatre à la cime et de douze pans de hauteur..." Suivent les conditions d'exécution et de paiement.



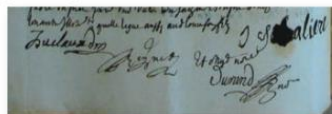
* NDLR : A cette époque l'église était à l'emplacement de la place de la mairie.

On vient prendre les eaux minérales

Le 29 avril 1678 M^e Antoine DURAND reçoit le testament de demoiselle Judith ESCHALLIER veuve de M. Benjamin MALZAMET [AD07/2E1432/f°276]. La rédaction de cet acte est habituelle pour une personne qui prévoit sa "... sépulture au cimetière des habitants de la RPR de laquelle elle a dit faire profession ..." et qui "... donne et lègue la somme de onze livres pour une fois payable à Messieurs du consistoire de ladite église ...".

Néanmoins une clause retient notre attention, la testatrice déclare : " que ladite Ysabeau sa fille lui a prêté en plusieurs et diverses fois la somme de cinquante livres qu'elle avait eu des étrennes des gens étrangers venus dans la maison dudit feu Malmazet son mari prendre les eaux minérales en plusieurs années ou qu'elle avait gagné de sa petite industrie ..."

Ces derniers mots pourraient faire sourire un lecteur à l'esprit fort mal tourné ; heureusement "Le Petit Lexique" de Robert PONTIER, édité par la SAGA, nous remet dans le droit chemin avec sa définition du mot "industrie" dans les textes anciens : "désignait l'adresse, l'habileté, la capacité de quelqu'un à faire quelque chose. On lira par exemple '... la veuve vit de son industrie ...'. Vivre de son industrie, c'était n'avoir d'autres ressources que ses moyens et capacité propres pour assurer son existence. C'était vivre comme on le pouvait ! L'euphémisme cachait mal des conditions de vie souvent bien difficiles, pour ne pas dire misérables."



Chronique de mon Village

et les prieurs de Veyrines apparaissent, et plusieurs actes de cette période reprécisent les prérogatives de chacun. La seconde période concerne le rattachement du prieuré

de Veyrines à celui de Macheville (sur la commune de Lammastre), et ce suite à la disparition de la famille Pagan, protectrice du prieuré. En effet, alors que le prieuré avait compté peu avant sa chute un prieur, quatre moines et un prêtre, l'acte de rattachement de 1382 nous apprend que personne ne désert le culte depuis près de 40 ans. La compagnie des Jésuites, créée en 1540, installe rapidement des

Le hameau de Veyrines sur la commune de Saint-Symphorien-de-Mahun est situé sur un promontoire sur la rive droite du Nant, en Haut-Vivarais. De ce point, nous avons à la fois une vue dégagée sur le village de Saint-Symphorien, mais aussi sur la vallée du Nant plus en aval. Ce lieu-dit est caractérisé par la présence d'une église qui a la particularité d'avoir gardé un style roman pur. Le bâtiment n'a subi que peu de modifications architecturales contrairement à la plupart des édifices datant de cette époque.

Une première explication toponymique tirerait l'origine du nom de Veyrines de la faculté de ses premiers habitants, à travailler le verre, et ce dès l'antiquité romaine. Une seconde version qui semble plus probable fait remonter son origine au latin *veterina*, pluriel de *veterinus* signifiant « bêtes de somme » et désignant un élevage. Veyrines se trouvait d'ailleurs sur un chemin muletier allant de la vallée du Rhône au Puy-en-Velay. L'histoire de ce hameau est intimement liée à celle de son église qui a fait partie d'un prieuré.

La première mention de Veyrines date de 955-983 dans un acte de l'abbaye de Saint-Chaffre qui procède à des échanges de terres avec plusieurs personnes dont l'une d'elle semble être le seigneur d'Argental. C'est près de cent ans plus tard, aux alentours de 1090, qu'Aymon Pagan, seigneur de Mahun fait don à l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier (Haute-Loire) de l'église Sainte Marie de Veyrines et de terres. Son fils Foulques en est le moine. C'est sur les bases de cette église qu'est construite une nouvelle église qui nous est parvenue aujourd'hui, et dans les terres attenantes qu'est construit le prieuré. Le cartulaire de Saint Chaffre reprend plusieurs chartes concernant Veyrines.

Anne Baud¹ dans sa récente étude sur le prieuré de Veyrines distingue 3 périodes marquantes de la vie du prieuré. La première concerne la période faste du prieuré entre la fin du XI^e siècle et la première partie du XIV^e siècle, au cours de laquelle il constitue un large domaine foncier, avec un rayonnement important au travers d'impôts (cens, fermes, rentes ou tenures emphytéotiques) collectés sur des terres situées sur Saint-Symphorien-de-Mahun, Préaux, Sattillieu, Vocance, Le Monestier, Saint-Pierre-des-Macchabées (aujourd'hui Saint-Pierre-sur-Doux)... Pendant cette période, les conflits d'intérêt entre les seigneurs de Mahun

de Veyrines à celui de Macheville (sur la commune de Lammastre), et ce suite à la disparition de la famille Pagan, protectrice du prieuré. En effet, alors que le prieuré avait compté peu avant sa chute un prieur, quatre moines et un prêtre, l'acte de rattachement de 1382 nous apprend que personne ne désert le culte depuis près de 40 ans. La compagnie des Jésuites, créée en 1540, installe rapidement des



écoles dans les centres religieux, et notamment au Puy-en-Velay. A la fin du XVI^e siècle, les Jésuites s'installent à Macheville et Veyrines afin de les administrer. La troisième période concerne l'abandon du prieuré qui semble avoir lieu dès le début du XV^e siècle, puisque c'est le curé de Saint-Pierre-des-Macchabées qui vient officier à Veyrines. C'est pendant cette période que Jean François Régis, jeune Jésuite est envoyé en mission pour évangéliser le Vivarais et le Velay. En 1640, sur le chemin de Lalouvesc, il s'égare à Veyrines et semble ne trouver que des ruines pour s'abriter et passer la nuit. Celui que nous connaissons aujourd'hui comme le Saint de Lalouvesc, rejoindra sa destination le lendemain et succombera des suites de cette nuit deux jours plus tard.

La présence de Jésuites dans ce prieuré a été une chance pour les généalogistes amateurs que nous sommes. En effet, les personnes ayant des ancêtres sur Veyrines ou ses alentours ont la possibilité de consulter de nombreux terriers² que les Jésuites ont eu grand soin de recopier pendant leur séjour. Aujourd'hui aux Archives Départementales du Puy-en-Velay, dans les archives de l'école des Jésuites du Puy, sont disponibles tout ou partie des terriers de 1302, 1332, 1404, 1519, 1602, 1656, 1713 et 1748-49. Une telle richesse de documents d'une période aussi longue et aussi éloignée est assez exceptionnelle. Ces documents permet-

tent avant tout de retrouver au travers de listes nominatives les personnes ayant vécu dans ces terres du Haut Vivarais, mais nous renseignons également sur leurs possessions immobilières.

La paroisse fut supprimée lors du concordat de 1801, et rattachée à celle de Saint-Symphorien-de-Mahun. En 1939, l'église est classée Monument Historique.

En 1951, les arbres ayant poussés dans la nef, en l'absence de toiture, un nouveau toit est réalisé afin de sauver l'édifice et d'éviter qu'il ne devienne définitivement une ruine.

En 1966, une association est fondée par des personnalités ardéchoises soucieuses de restaurer et redonner vie à l'église. François Malartre prend la présidence de cette association qui se nomme « Les amis de Veyrines ». Des travaux urgents sont ainsi réalisés : décaissage de la nef, restauration des portes, dallage du sol, dégagement des abords de l'église, construction d'un mur de pierre ceinturant l'ancien cimetière ...

Aujourd'hui l'église de Veyrines a besoin d'une nouvelle toiture ; En effet, la couverture réalisée en 1951, suivant les connaissances et les us et coutumes de l'époque, présente une pente assez forte qui au fil des années a laissé glisser les tuiles canal non fixées qui protégeaient la charpente. Les gouttières se sont multipliées et l'étanchéité de la nef n'est plus assurée.

Les architectes des bâtiments de France ont mené différentes études en 2007, puis en 2013, et la décision de réaliser une nouvelle toiture a été prise. Les travaux seront entrepris cette année, mais le coût de tels travaux bien que subventionnés à près de 80% reste très important pour une commune comme Saint-Symphorien-de-Mahun, qui ne compte que 130 habitants.

L'association des Amis de Veyrines propose aujourd'hui aux personnes qui le souhaitent de faire graver leur nom sous une tuile de la nouvelle toiture pour la somme de 10 €. Pour plus de renseignements, s'adresser directement à l'association au travers de l'adresse courriel suivante :

lesamisdeveyrines@laposte.net

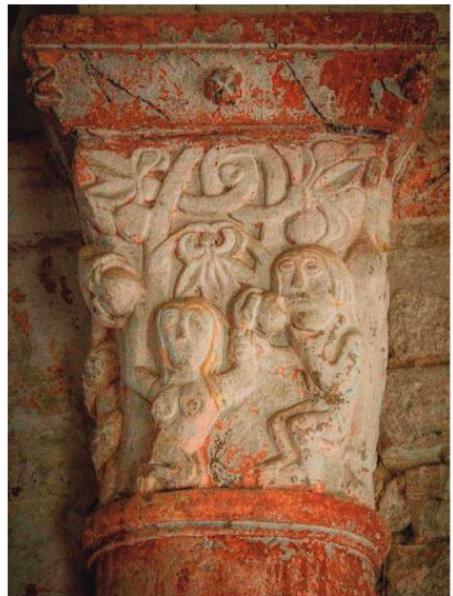
Une souscription a également été lancée par le biais de la Fondation du patrimoine. Pour les particuliers souhaitant souscrire, 66% de la somme donnée pourra être déduite de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable. Une description du projet et plus de renseignements sont disponibles sur le site de la Fondation du

patrimoine à l'adresse internet suivante :

<http://www.fondation-patrimoine.org/30130>

Vous pouvez télécharger le bon de souscription sur le site, ou réaliser votre don en ligne.

Jean-Marc JEANNIN



Le chapiteau de la tentation d'Eve taillé dans le granit à l'intérieur du cœur de l'église de Veyrines



- 1 - Anne Baud et A. Schmitt : Analyse archéologique des élévations de l'église priorale de Veyrines en Ardèche. Etude historiographique et présentation des sources textuelles (01/09/2012).
- 2 - Terrier : Registre contenant les lois et usages d'une Seigneurie ou d'un Prieuré, au travers d'actes ou de reconnaissances passés devant notaires, et dans lequel le tenancier reconnaît tenir en servitude une ou plusieurs parcelles. Cette reconnaissance implique l'identification de la parcelle par sa nature, sa contenance, sa situation et ses confins.
- 3 - Cote 4D1 à 4D63,
- 4 - Ce terrier a été tourné en français par les pères jésuites en 1648. Une version de ce document est disponible auprès de la SAGA sous la référence numéro 299-3.
- 5 - Ce terrier a la particularité de donner des renseignements sur des personnes vivants à cette époque dans les paroisses de Cornas et Beauchastel.

EPISODES, SUITE SANS FIN...

Les épisodes cévenols sont causés par l'accumulation de masses nuageuses en provenance du golfe du Lion qui, en présence de vent du sud humide, provoque pendant plusieurs jours sur les Cévennes des pluies qui déferlent ensuite dans la plaine. Ils sont souvent violents en Ardèche, département soumis à de grands écarts climatiques et, si le réchauffement général et l'urbanisation mal contrôlée n'y sont pas étrangers, les relevés météorologiques depuis qu'ils existent, et la mémoire populaire auparavant, nous apprennent que le phénomène n'est pas nouveau et que les conséquences ont souvent été dévastatrices dans le passé.

Les crues les plus anciennement connues, parfois dramatiques, étaient plus facilement acceptées puisque considérées un peu comme un châtimeur divin qui s'ajoutait aux autres calamités qu'étaient la peste, la famine, les guerres ...

En consultant les ouvrages de MM. MONTRAVEL et De MARDIGNY (*) on ne retiendra que les épisodes dits pluvieux, ceux qui ont dépassé 100mm en 24 heures et, parmi eux, ceux dits très pluvieux, avec au moins 300mm en 48 heures. Le premier d'entre eux a été officiellement constaté par M. MONTRAVEL le 9 août 1807 à Joyeuse avec 248mm d'eau en 20 heures et un total de 406mm cumulés en 6 jours.

Entre 1928 et 1994 le département a connu en moyenne 4,8 épisodes pluvieux, dont 0,7 très pluvieux, sachant qu'aucune année n'a été exempte de l'un et de l'autre. La moitié des épisodes est concentrée de mi-septembre à mi-novembre et l'été n'en réunit que moins de 10%. Une année pluvieuse, c'est-à-dire largement plus arrosée que la normale, comporte au moins 5 épisodes, et l'année 1976, la plus humide de toutes, en a cumulé 11 dont 3 très pluvieux (avec 402mm à Borne) accompagnés de très nombreuses averses de neige.

En premier lieu la rivière Ardèche est le souci majeur, mais la Beaume, la Cance, le Chassezac, la Deûme, la Dorne, le Doux, l'Escoutay, l'Eyrieux, l'Ibie, la Ligne, l'Ouvèze, la Volane et d'autres, viennent souvent ajouter leur colère à la furie ambiante. Et aucune région du département n'a été épargnée puisqu'on peut citer des communes régulièrement atteintes comme Aubenas, Vals, Montpezat, Valgorge, Joyeuse, Les Vans, Sainte-Eulalie..., mais aussi Annonay qui, plus rarement sinistrée, a connu des conséquences tout-à-fait dramatiques.

Le niveau de l'eau à Vallon-Pont-d'Arc, au pont sur l'Ardèche, à la Tour Salavas ou à la maison Gournier, est un bon indicateur de la gravité de l'inondation et c'est lui qui sert de référence compte tenu d'un décalage de quelques heures, le temps pour d'eau de parvenir jusque-là et s'y accumuler.

Les dommages peuvent être importants, sans être catastrophiques, si l'épisode est isolé et permet à l'eau de s'écouler rapidement ; par exemple, en 1857 l'Ardèche a causé deux inondations successives mais la seconde, bien qu'aussi importante que la première, a bénéficié de voies d'écoulement largement dégagées par la première et les dommages ont été bien plus limités. Mais ils peuvent être catastrophiques lorsque le cumul des pluies est très important et surtout si des précipitations successives empêchent le sol sursaturé d'absorber l'eau. D'autres éléments

viennent en accroître l'intensité : la neige, les orages par l'abondance ponctuelle des pluies, le vent du Sud qui contrarie le débit des rivières-exutoires, le ravinement des sols et les très nombreux arbres et décombres emportés par le courant et qui barrent les cours d'eau. L'effondrement de maisons, manufactures, piles de ponts et chaussées ajoute des obstacles, et parfois la tragédie de pertes humaines puisque les habitants n'ont aucun moyen de prévoir le déluge qui va s'abattre en quelques heures : le 28 septembre 1846 deux femmes de Largentière surprises par les flots soudains de l'Ardèche enragée n'ont pas eu le temps de se mettre à l'abri et ont péri noyées.

Outre les crues déjà recensées à l'époque romaine, on peut rappeler les nombreux événements suivants :

En septembre 1522 les dégâts sont considérables mais aucune référence n'est disponible pour en mesurer l'importance, tout comme en septembre 1567 ; les 10 février 1626, 3 septembre 1644 (l'Ardèche monte à 16,88m (*) à Vallon pont d'Arc), 9 septembre 1672 (14,70m), 28 septembre 1779, 16 septembre 1782; et encore le 3 septembre 1789, suivi d'un épisode très violent en 1794 (date non précisée). Ces crues sont essentiellement dues à l'Ardèche.



La Tour de Salavas

Plus tard, les 9 et 11 octobre 1827

il est tombé 972mm d'eau en 21 heures sur Joyeuse, le niveau de l'Ardèche atteignant 21,4m à la maison Gournier, à Vallon. Le 28 octobre 1840 il a plu 14 jours sans discontinuer dans la vallée de l'Eyrieux, le Rhône montant de 7,40m à Lyon et les ponts de Mayres, Le Teil et Bourg-Saint-Andéol emportés. Les 20 et 28 septembre 1846, les ponts de Viviers et Saint-Just

sont partis à leur tour, puis 3 autres le 29 mai 1856. A peine le temps de souffler et le 9 septembre 1857, au cours d'une très violente tempête, il est tombé 148mm d'eau en 12 heures sur Aubenas, 13 ponts ont été détruits et 17 autres endommagés, le Doux est monté à 9,20m et on a estimé le débit de l'Ardèche à 3 900m³ par seconde à Aubenas; ajoutons que 7 personnes ont péri à Sainilhac.

Des pluviomètres installés à la suite de ce drame nous ont permis de savoir que les 14 et 15 octobre 1859 il est tombé en 24 heures une hauteur de 512mm d'eau sur Antraigues, 468mm sur Montpezat et 432mm sur Mézilhac, causant plus de 8 morts à Theuets et Montpezat (?).

Poursuivons notre sombre enquête avec 452mm d'eau en 4 jours à Valgorge et 189mm en 12 heures à Aubenas en février 1861 ;



Annonay (temple)



Vallon-Pont-d'Arc



Labeaume

puis 290mm en 24 heures le 22 octobre 1865 à Annonay, où la Deûme a atteint 8 m, causant la mort de 2 personnes ; 270mm en 24 heures le 21 octobre 1878 à Vals, faisant 2 morts à Largentière où on a mesuré 3 mètres d'eau dans les rues.

Et surtout, du 20 au 23 septembre 1890, il est tombé 339 mm en 54 heures à Vals, et le record absolu de 971mm en 5 jours à Montpezat, avec 23 ponts emportés et un bien funèbre cortège de 50 morts; le niveau de l'Ardèche est monté à 21m à Vallon (débit estimé à 10 000m³ par seconde), la Cance à atteint 8m à Annonay, le Chassezac 8m aux Vans, et la Beaume 7,5m à Joyeuse. Cet épisode, retenu alors comme crue centennale, est resté dans les mémoires.

Mais les Ardéchois n'étaient pas au bout de leur peine car le mois le plus humide a été celui d'octobre 1891 au cours duquel il est tombé 704mm à Vals; puis le 31 juillet 1895, fait très exceptionnel en été, on a relevé 249mm à Vernoux et le déchaînement a été tel dans la vallée de la Dunières que le niveau du Rhône est monté de 2 mètres à La Voulte !

Nous voici à la Belle Epoque et les 8 et 9 octobre 1907 c'est Privas qui a le privilège de recevoir 519mm en 24 heures avec 856mm cumulés sur le mois, l'Ouvèze causant 6 morts au Pouzin. Puis du 5 au 11 décembre 1910 il est tombé 439mm en 7 jours à Sainte-Eulalie et le 18 août 1927 encore 278mm en 24 heures à Privas.

Et, comme les crues ne connaissent pas de frontières, n'oublions pas nos proches voisins de Lozère qui ont reçu 508mm en 24 heures à Villefort les 2 et 3 novembre 1899, et 950mm dans la nuit du 28 au 29 septembre 1900 sur les pentes du Mont Aigoual, et du Vaucluse avec les dramatiques crues de septembre 1992 qui ont fait 47 morts et 34 disparus à Vaison-la-Romaine et à l'entour.

Au cours des années plus récentes les pluies ont poursuivi, chaque année, leurs destructions en faisant 2 morts dans un camping les 9 et 10 août 1967 au Pouzin, déversant 627mm d'eau en 30 heures à Saint-Etienne-de-Lugdarès en septembre 1980, et

332mm à Valgorge en moins de 18 heures en novembre 1982.

En octobre 1988 on relève encore 215mm à Bourg-Saint-Andéol, puis 372mm aux Vans en novembre 1989. Il y aura ensuite 4 morts à Lalevade et Labégude lors de la crue de l'Ardèche du 22 septembre 1992, avec 300mm d'eau tombée en 24 heures, le niveau de la Beaume est alors monté de 7m en quelques heures. Le 22 septembre 1993 on relève 264mm à Vallon en moins de 4 heures, et en octobre 1994, 396mm à Loubaresse en 2 jours.

Bien évidemment les événements analogues ne sont pas tous cités car, chaque année apportant sa triste contribution, il faudrait disposer pour cela de la brochure entière.

Face à ces trombes d'eau le plus souvent accompagnées d'orage, vent, neige ou grêle, parfois d'une extrême violence, on ne peut hélas dire que "fin de l'épisode"... en attendant le suivant.

Pourtant en 2013 l'Ardèche n'était qu'au 13^{ème} rang des départements français pour la hauteur de pluie annuelle, avec 1 113mm (les Pyrénées-Atlantiques étant le département numéroté un avec 1 594 mm) et au 38^{ème} rang en 2012 avec "seulement" 813mm. Mais outre la hauteur cumulée des pluies il faut retenir leur intensité, leur soudaineté et leur cadence infernale.

Daniel FERRADOU

Sources :

Wikipedia, Google-books,

<http://pluiesextremes.meteo.fr/1890-09-23/crue-historique-de-l-ardeche.html>, Inventaire des épisodes de forte pluie en Ardèche

(*) Mémoires de M. de Montravel,

"Les inondations du Vivarais de puis le XIII^es", 1890, Henry Vaschalde, Administrateur de l'établissement thermal de Vals-les-Bains, Membre correspondant de diverses académies

(*) "Mémoire sur les inondations des rivières de l'Ardèche", 1860 par Paul Geogin de Mardigny

<http://www.e-corpus.org/notices/118176/book/?fullpage=yes>

(1) les hauteurs d'eau mentionnées ont été bien sûr converties en mètres
(2) dont une femme non identifiée à Aubenas et un militaire pensionné emporté avec son cheval, décès enregistrés le 17/10/1859 à Montpezat et Aubenas. On peut trouver d'autres décès sur le site des AD07, par exemple le 23/09/1890 à Rosières (p19/21) et à Valgorge (p17-18-19/24).

Mémoires de Saint-Cyr



munie qui ont participé à la guerre 1914/1918.

Cet ouvrage intitulé « Ne jamais les oublier » concerne les soldats morts pour la France, mais aussi tous ceux qui sont revenus de la guerre.

Nous les félicitons pour l'énorme travail de recherche qu'ils ont effectué pour cette superbe réalisation. Nous les remercions de leur attention envers notre association.

Il est possible d'acquérir cet ouvrage auprès de l'association « Mémoires de Saint-Cyr »

Le 4 Mars au matin, Jean-Marc Janin, Albert Coste et Maurice Meyrand, nos amis et responsables de l'association « Mémoires de Saint-Cyr », sont venus à notre local de Chomérac, pour nous remettre un exemplaire de la brochure qu'ils ont réalisée à la mémoire de tous les soldats de leur com-

Ne jamais les oublier



En mémoire des soldats
de la commune de SAINT CYR
"MORTS POUR LA FRANCE"
et à tous les soldats de cette
commune qui ont participé
à cette grande guerre de 1914 - 1918

Mémoires de Saint-Cyr
Association en loi du 1er juillet 1901

ENTRETIENS SAGA

Robert CHENIVESSE



Nous poursuivons nos entretiens avec les membres de notre Conseil d'Administration. C'est Robert CHENIVESSE que nous vous présentons, dans ce Numéro.

HS : Robert, avec le numéro d'adhésion 664, tu fais partie de nos plus anciens adhérents. En quelle année as-tu rejoint notre association ?

RC : En 1993

HS : Quelles raisons t'ont amené à t'intéresser à la généalogie ?

RC : En 1993, je traversais une période difficile de ma vie, je venais de perdre mon emploi et mon moral n'était pas au plus haut, j'ai eu alors l'envie de rechercher mes racines. Je me suis donc rendu en Ardèche où j'ai commencé à faire des recherches aux AD à Privas. J'ai rencontré Laurent DELAUZUN, qui m'a mis en relation avec Jean ROUX, tous deux passionnés de généalogie. Ce dernier avait étudié plusieurs familles du plateau de Gras et parmi celles-ci, certaines portaient mon patronyme. Jean m'a alors parlé de la SAGA dont il était l'un des membres fondateurs.

Quelques semaines plus tard, j'adhérais à la SAGA et en août 1993 je participais au premier congrès à Laurac, et me trouvais ainsi porteur à vie du virus de la généalogie.

HS : Question classique, es-tu ardéchois de souche ? Sur quels secteurs géographiques s'étendent tes re-

cherches ?

RC : Mes grands-parents paternels étaient issus de l'Ardèche (Sud du département pour mon grand-père (région Bourg-Saint-Andéol, Banne), et Nord du département pour ma grand-mère (région le Cheylard Saint-Agrève).

Du côté de ma mère c'est seulement sa branche maternelle qui est originaire du Sud du département (région Laurac).

HS : Jusqu'à quelle époque es-tu remonté dans tes recherches ? As-tu trouvé des personnages célèbres ou insolites ?

RC : J'ai pu remonter assez loin, jusqu'au début du 16^{ème} siècle, soit 16 générations. A ce niveau je n'ai pu trouver qu'une vingtaine d'ancêtres, mais mon patronyme était déjà présent en Ardèche 100 ans auparavant à Bourg St Andéol, grâce aux actes notariés j'ai trouvé deux notaires portant ce nom et exerçant vers 1415.

Mon ascendance n'est complète que jusqu'à la 8^{ème} génération ce qui n'est déjà pas mal.

Je n'ai pas trouvé de personnage célèbre, sauf peut-être une parenté avec Olivier DESERRES le célèbre agronome, et Jean-Antoine ROURE dit Jacques, qui mena la révolte du Vivarais en 1670. Ah si ! J'oubliais de mentionner que parmi les célébrités figure Henri SEVENIER président de l'illustre association SAGA avec lequel j'ai un lien je crois à la 12^{ème} ou 13^{ème} génération...

HS : Sans vouloir être indiscret, quelle profession exerces-tu ? Quel est ton lieu de résidence actuel ?

RC : J'habite près de Lyon aux portes du Beaujolais. J'exerce la fonction de commercial depuis près de quarante ans. J'ai travaillé dans divers secteurs de la grande distribution, au commerce de gros en passant par le secteur bancaire.

HS : Membre très actif de la SAGA, tu as participé aux photocopies et à l'élaboration des tables de nombreux registres paroissiaux, et tu t'impliques maintenant à la numérisation et à l'indexation des registres des notaires. Que penses-tu de notre « opération notaires » ?

RC : La numérisation des BMS étant terminée, la numérisation des registres de notaires devient primordiale, car les actes notariés nous permettent de remonter le temps au-delà. Ils sont très riches en renseignements sur la manière dont vivaient nos ancêtres et sur leurs biens, de plus il s'agit de la sauvegarde de notre patrimoine et de notre histoire. Ce travail colossal entrepris par mon cousin Jacques BERGON est très important. Il va durer de nombreuses années et demande beaucoup de minutie et de patience. Malheureusement par les temps qui courent les bénévoles se font de plus en plus rares.

HS : Avec Brigitte BONNEFOI, vous avez uni vos compétences et créé une rubrique de paléographie dans notre revue, afin de familiariser nos adhérents à décrypter les documents anciens. A-t-elle été bien accueillie par nos lecteurs ?

RC : Je n'ai pas encore eu d'échos sur son accueil. Ce que je peux dire c'est que cette rubrique répond à une demande croissante, les chercheurs ayant atteint la limite des BMS, doivent pour remonter au-delà, consulter les minutes des notaires, et se heurtent donc à une écriture beaucoup plus difficile avec un certain nombre d'abréviations. Cette rubrique peut leur apporter une base pour la compréhension de ces actes.

HS : Tu es également le responsable de la commission forums. Selon toi, la présence de la Saga à ces manifestations est-elle bénéfique ?

RC : Bien sûr, car elle nous permet de rencontrer des personnes désirant faire leur arbre généalogique et/ou recherchant des ancêtres sur l'Ardèche. Ces personnes apprécient l'aide qu'on peut leur apporter et la plupart du temps rejoignent notre association. Ces forums nous permettent aussi dans une grande convivialité de rencontrer et d'échanger avec les associations généalogiques des départements limitrophes.

HS : Quelle est ton opinion quant aux actions menées par la Saga ? Dans quels projets devrait-elle s'investir ?

RC : Je ne m'attarderai pas sur le travail considérable effectué par les bénévoles de la SAGA depuis 25 ans.

Rappelons simplement que notre association a été la première de France à avoir numérisé et relié tous les registres paroissiaux en y incorporant une table alphabétique à la fin de chaque volume.

Comme je le disais, nous avons entrepris il y a quelques années le travail de numérisation des actes notariés, tâche qui, il y a encore vingt-cinq ans, semblait impensable vu le nombre de volumes à traiter, mais aujourd'hui avec les moyens informatiques dont nous disposons, tout est possible. Je pense qu'il nous faudra encore au moins une dizaine d'années pour tout numériser.

Tout dépendra du nombre de personnes qui accepteront de nous aider.

HS : Comment vois-tu l'avenir de la généalogie et de nos associations ?

RC : A moyen terme les notaires vont nous occuper quelques temps, car les chercheurs veulent remonter toujours plus loin. Par ailleurs avec l'évolution des mœurs beaucoup cherchent à se raccrocher à une histoire ou à se trouver un ancêtre illustre. Les brassages de population et la multiplication des familles recompo-

sées risquent de compliquer un peu les choses. Grâce à internet et aux réseaux sociaux, l'information circule très vite mais elle est souvent faussée ou détournée.

Un autre souci concerne les supports de sauvegarde de nos documents. Le papier a résisté pendant plusieurs siècles, aujourd'hui il est en train de disparaître. C'est, je pense, une grosse erreur. Pensons à sauvegarder notre généalogie sur ce beau support qu'est le papier et qui, je l'espère, sera consulté par nos descendants et rentrera dans notre histoire.

HS : Outre la passion de la généalogie, quels sont tes autres centres d'intérêt ?

RC : Mon travail et la généalogie me prennent beaucoup de temps,

J'occupe le reste de mon temps à ma famille, j'aime faire de la photo, recevoir des amis et je fais partie d'un club d'œnologie que j'ai créé avec un cousin, encore un, il y a plus de vingt ans.

HS : Merci Robert, d'avoir accepté de répondre à nos questions, de ton engagement au sein de notre association et de l'aide que tu apportes à nos adhérents, par les différentes actions auxquelles tu participes depuis de très nombreuses années.

RC : Merci à toi Henri, aux administrateurs, à Hubert DALLARD qui accueille nos visiteurs et relie nos registres et à tous les membres bénévoles de la SAGA pour tout le travail qu'ils accomplissent. Merci aussi à notre partenaire les AD pour leur accueil et leur disponibilité.

Une pensée toute particulière aux membres fondateurs de notre association, et parmi eux, ceux qui nous ont quitté dont Michel GUIGAL et qui font maintenant partie de l'histoire de la SAGA.

Entretien mené par Henri SEVENIER

Annonce

Voici la composition du nouveau bureau du Cercle Généalogique de la Drôme Provençale suite aux élections du 17-01-2015

Président : Guy VENTURINI

1^{er} Vice-Président : Yves DEBOUVERIE

2^{ème} Vice-Président : Sandy ANDRIANT

Secrétaire : Mireille BERARD – PREL

Secrétaire-adjointe : Monique REYNIER

Trésorière : Françoise VERNEDE

Trésorier-adjoint : Raymond FESCHET



QUESTIONS

GÉNÉRALITÉS

15/01/001 - Prêtre TOULHOUEZ

Le prêtre THOULOUZE curé de Faugères en 1791, a retenu mon attention et ma curiosité. Sur des papiers de famille il est mentionné comme propriétaire d'un terrain limitant avec mes ancêtres. Curieusement ce terrain est loin d'être confondu avec le traditionnel «jardin de curé» qui a survécu sous l'église de Faugères sous l'appellation du Clastre avec fontaine. Dans mes recherches livresques j'ai trouvé Thoulouze de Chandolas, homme politique sous la Révolution de 1789, et un autre, son frère, soldat pour finir Baron d'Empire à Smolensk en Russie. Pouvez-vous m'apporter d'autres éléments sur ce curieux propriétaire terrien ?

Jean Claude BOUCARD

FAMILLES

15/01/101 - DALARD/TARDIEU

Rech. rég. Arcens x de Joseph DALARD à Louise TARDIEU d'où Joseph y°13-11-1743, et Claude y° 19-02-1746.

Jean DALLARD

15/01/102 - POULENARD/DERONNE

Rech. rég. Saint-Félicien toutes infos sur le couple Marguerite POULENARD fa de Pierre et d'Isabeau VALETTE, yx 19-09-1639 à Flory DERONNE, témoins du x Jean POULENARD, frère y°11-09-1602, Gabriel SOUVION et Claude VIALET

Patricia POULENARD

15/01/103 - POULENARD/ROBIN

Rech. rég. Saint-Félicien toutes infos sur le couple Sébastien POULENARD y+05-01-1652 x à Jane ROBIN y+27-01-1671.

Patricia POULENARD

15/01/104 - POULENARD/FONFRAYDE

Rech. rég. Saint-Félicien toutes infos sur le couple Mathieu POULENARD x à Marguerite FONFRAYDE. Mathieu est le frère aîné de Marguerite de la question 102 ci-dessus.

Patricia POULENARD

15/01/105 - BOYRON

Rech. rég. Freyssenet test. ca 1699 Claude BOYRON.

Robert VERDET@

15/01/106 - BOYRON

Rech. rég. Saint-Laurent-sous-Coiron test. ca 1735 Etienne BOYRON.

Robert VERDET@

15/01/107 - DEBOS/MELLEARES

Rech. rég. Freyssenet x, cm, ca 1650 Nicolas DEBOS (DUBOS - DUBOST) à Louise MEALLARES

Robert VERDET@

15/01/108 - BLANC

Rech. rég. Rocles test. Simon BLANC (x Rocles 14/02/1684 Marie SABATIER) afin d'établir la filiation avec Alexandrine BLANC (° ca 1684, b non trouvé, x NF Rocles 19/10/1706)

Robert VERDET@

15/01/109 - DEBOS

Rech. rég. Freyssenet test. ca 1729 Marie DEBOS (DUBOS - DUBOST).

Robert VERDET@

15/01/110 - FOURCHAS/HILLAIRE

Rech. rég. Issarlès x, cm ca 1610-1620 Jean FOURCHAS à Miracle HILLAIRE..

Paul VERDIER

15/01/111 - RANC/BERTRAND

Rech. rég. Costaras 43, x, cm ca 1610-1620 Pierre RANC à Catherine BERTRAND.

Paul VERDIER

15/01/112 - MOULIN/TOURNAIRE

Rech. rég. Saint-Cirgues-en-Montagne, x, cm ca 1620 Pierre MOULIN à Anne TOURNAIRE.

Paul VERDIER

15/01/113 - MATHIEU/VIDIL

Rech. rég. Le Brignon 43, x, cm ca 1610 - 1630 Jean MATHIEU à Anne VIDILH.

Paul VERDIER

15/01/114 - AGREIL/BONNET

Rech. rég. Lachapelle-Grailhouse, x, cm ca 1600 Antoine AGREIL à Laurence BONNET.

Paul VERDIER

15/01/115 - COMTE/GUIGON

Rech. pour filiation région Vesseaux cm ca 1694 Jacques COMTE à Claudine GUIGON x en février 1694.

Régine BON

15/01/116 - THOMAS/BARBE

Rech. pour filiation région Vesseaux cm ca 1694 Jean THOMAS à Louise BARBE x en février 1694.

Régine BON

15/01/117 - MARSAL/CHALABRUEYSSE

Rech. pour filiation région Saint-Julien-du-Serre ou Saint-Michel-de-Boulogne cm ca 1740 Louis MARSAL à Suzanne CHALABRUEYSSE x le 24/02/1640 Saint-Julien-du-Serre.

Régine BON

15/01/118 - DEVISE/JUGE

Rech. rég. Saint-Sylvestre, X, cm vers 1715, de Jean DEVISE à Marie JUGE.

Daniel CHALOIN

RÉPONSES

FAMILLES

14/04/101 - AUTERNAUS/POULENARD

Une de mes grand-mères était Eugénie SEUX née en 1870 à Annonay. Elle était la fille de Joseph SEUX et de Marie Louise MAGNOLON.

Cette dernière était la fille de Louis et de Marie Rose AUTERNAUD dite Mariette, née vers 1822 à Saint-Alban-d'Ay et la petite fille d'Antoine AUTERNAUD, cultivateur à Saint-Alban-d'Ay, et de Rose BUISSON.

Guy BRUNEL





MARIAGES HORS 07

Quand les Ardéchois se marient
hors de leur département

Tous les relevés concernant cette rubrique doivent
être adressés à :

Jean-Pierre PATTARD
150 route du Serre des Fourches
07210- St SYMPHORIEN sous CHOMERAC

ou

jean-pierre.pattard@wanadoo.fr

Mme NAVELLO - FRACHISSE nous adresse les mariages hors Ardèche de son arbre généalogique.

- 07.02.1903** Mariage à Lyon (69), de Henri Félix FRACHISSE, né le 06/03/1876 à Tournon-sur-Rhône (07), fils de Jean-Louis Félix et de Rosalie Marie BOSCH, avec Marie Jeanne BOUCHER.
- 28.10.1873** Mariage à BREN (42) de Jean-Louis Félix Firmin FRACHISSE (Père du précédent) né le 29.03.1849 à Arlebosc (07) (Il est le fils de Louis FRACHISSE né en 1815 à Arlebosc et de Mariette BERNARD native également d'Arlebosc (07), avec Rosalie Marie BOSCH.
- 03.09.1872** Mariage à St-Etienne (42) de Louis Rémy Séraphin FRACHISSE (Frère de Jean-Louis Félix), né le 06.01.1847 à Arlebosc(07), fils de Louis et de Mariette BERNARD, avec Marie Rosalie FOURNEL
- 31.03.1880** Mariage à St-Etienne (42) de Louis Edouard FRACHISSE (Frère de Jean-Louis Félix), né le 05.11.1851 à Arlebosc(07), fils de Louis et de Mariette BERNARD, avec Antoinette GEORGES native de St Etienne (42).

Deux mariages envoyés par Jean-Marc PONS (SAGA 4116). Ces 2 mariages ont été célébrés en Algérie.

- 04.11.1863** Mariage à Abkour (Algérie) de Albert Toussain PONS (Chandolas), fils de Alexandre et de Victoire Appollonie CHAT de Gravières (07), avec Louise Sophie ROUSSEL de Sanilhac, fille de Jean-Pierre et de Victoire ARZELIER.
- 04.07.1896** Mariage à Lecourbe (Algérie) de Jules BRUSSET de Saint Marcelin (Vaucluse), fils de feu Louis Etienne et de Rose MEFFRE de Saint Marcelin (Vaucluse), avec Joséphine Clémentine PONS de Chandolas (07), fille de Alexandre et de Victoire Appollonie CHAT de Gravières (07).

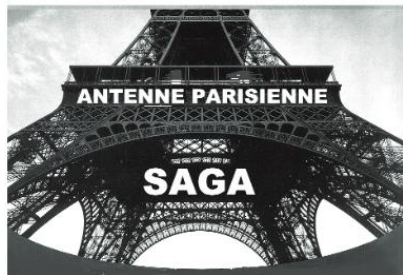
Jean Yves VACHER d'Angers, mais aussi de Noirmoutier-en-l'Île nous fait part du mariage de l'un de ses ancêtres paternels né en Ardèche.

DE L'ARDÈCHE à UNE ILE de L'ATLANTIQUE

- 21.04.1868** Mariage à Noirmoutier-en-l'Île (85) de Jean-François VACHER né le 9 avril 1841 à Arras-sur-Rhône (Le Péage), fils de Jean Antoine VACHER et Victoire JAMET mariés le 21 janvier 1818, avec Marie Florence ETOUBLEAU, née le 22 juin 1830 à Beauvoir-sur-Mer (85), veuve de trois précédents mariages. Ils auront 4 enfants dont 3 garçons - La descendance est encore présente dans l'île et dans la région des Pays de Loire.
- Vu les actes de naissance des futurs époux, ceux de décès des pères et mères des dits époux et du mari de l'épouse, le certificat de non opposition du maire de la commune d'Arras et la permission de mariage accordée par le Général commandant la subdivision d'ANGERS en date du 1er mars 1868. Jean-François VACHER était militaire et avait été envoyé dans l'île pour surveiller et défendre les côtes de l'île, très souvent attaquées par les Anglais à cette époque.

Attention !

Afin d'éviter toute polémique, pour la rubrique **Mariages Hors 07**, nous n'avons pas retenu les mariages qui ont moins de 75 ans. Donc ne soyez pas étonnés si vos données ne sont pas publiées.



Compte-rendu des réunions de l'antenne parisienne de la SAGA du 02/12/2014 et 27/01/2015

A fin décembre, sur les 11 questions parvenues à Alain ESTEOULE 10 avaient été traitées et la onzième est toujours en cours.

Les Archives Diplomatiques sont aussi une source de recherches généalogiques. Le site principal se trouve à Nantes et un site secondaire à La Courneuve. Ce dernier contient notamment les données relatives à la récupération des biens spoliés entre 1940 et 1945.

La lecture des registres amène parfois des surprises comme celle de la famille qui a eu cinq garçons, tous prénommés Jean. Etant donné que deux ou trois exemples ont été trouvés durant la période Napoléonienne et que la suite du registre montre que ces individus se sont mariés, la question est de savoir pour quelle raison une telle déclaration a été faite. Nous avons supposé qu'il s'agissait peut être d'éviter la circonscription d'un trop grand nombre de ses enfants ? Si quelqu'un à une information à ce sujet, nous sommes preneurs.

A l'heure actuelle on arrive aux limites de ce que peuvent fournir les registres, aussi d'autres sources de recherches sont à investiguer. Michel PONSERRE en a trouvé deux qui ne s'appliquent qu'à la région parisienne :

- Archives de l'APHP 7 rue des Minimes 75003 PARIS. Ces archives ont un site Internet avec une rubrique consacrée à la généalogie : <http://archives.aphp.fr/recherche-genealogique/>

On trouve ainsi 70 Hôpitaux, certains récents d'autres anciens. La consultation des registres, outre le Nom, le prénom, la profession et donne les dates d'entrée, de sortie ou de décès ainsi qu'une cause de l'hospitalisation ou du décès. Dans les causes on trouve fréquemment phthisie, cancer, scorbut, hydropisie etc.

- Archives de la Préfecture de police 20-25 rue Baudin 93310 Le Pré Saint Gervais. Pas de site Internet mais une salle de lecture de 17 places.

Un site dont mention est faite dans le BOA 72 (Journées généalogiques de Nîmes, article signé par Hélène BOISSY d'ANGLAS) est présenté par Guy MASSOT. Il s'agit du site Brozer Téléarchives qui donne un accès libre et public à ses collections. Il s'agit principalement de près d'une centaine de communes du Gard, département pour lequel les Archives Départementales n'ont rien publié, mais pas les Associations. Le plus gros contributeur à Brozer est l'ACGC (Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes) avec plus de 300 000 vues. Les collections comprennent :

Registres BMS, NMD issus d'archives municipales (Gard principalement)
Registre de Notaires (Vienne principalement)
Compoix (Gard et Herault)
Recensements (Nîmes)
Délibérations (Gard)

Prochaine réunion : 2 juin 2015

François CROZE
Secrétaire de séance

Notes

1) L'Antenne SAGA Île de France propose d'effectuer, pour les adhérents de la SAGA, des recherches de documents dans les Archives de la Région Parisienne. Les demandes, rédigées de manière précise (lieu, type d'acte, date, nom, prénom, ...), sont à adresser par courrier postal :

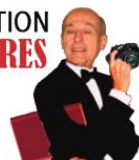
Alain Estéoule
82 rue du Général Leclerc
92270 BOIS-COLOMBES

ou par courriel : alain.esteoule@orange.fr

2) Recherches sur le monde protestant contacter

Guy Massot
massotguy@neuf.fr

OPERATION NOTAIRES



A ce jour, c'est plus de 1 625 000 photos de pages d'actes qui ont été prises, soit 2700 registres.

225 notaires sont terminés, soit 400 000 actes pour 1250 registres.

90 notaires sont en cours, soit environ 150000 actes.

60 analystes sont actifs.

Les données des tables des registres pour 25192 contrats de mariages et 33713 donation/testaments sont en ligne sur Heredis-Online.

Notre équipement de prise de vue, bien utilisé, pourrait produire 1800 registres par an, c'est pourquoi,

je renouvelle mon appel pour des
RENFORTS pour nos prises de vues aux
AD.

Me joindre à l'adresse Email ci-dessous

jbergmail-notaires@yahoo.fr

NOS REGISTRES



La SAGA a été la première association généalogique à entreprendre la reproduction intégrale des anciens registres paroissiaux couvrant 380 communes de l'Ardèche, soit près de 2000 registres. Chaque registre, numérisé, a été agrémenté d'une table analytique. Ceux -ci peuvent être consultés sur place, dans notre local de Chomérac, voir page 2. Les images numérisées peuvent être consultées librement sur le site Web des Archives Départementales à <http://www.ardèche.fr/education-culture-jeunesse-sports/archives-departementales/consultation-en-ligne>. Les tables sont accessibles par internet ou par Minitel, voir page 2. Enfin ces registres peuvent être commandés en prêt selon les modalités suivantes :

Prêt des registres

Commande : Seuls les adhérents peuvent commander par courrier à la SAGA BP N°3 - 07210 CHOMERAC, 2 volumes maximum simultanément. L'envoi suivant n'est fait qu'au retour du précédent. Sauf pour la première commande, il est impératif d'utiliser les imprimés spéciaux "demande de prêt" fournis lors des envois.

Délais : La durée normale de consultation est de 8 jours, acheminement postal compris. ce délai est porté à 10 jours pour 2 volumes.

Participation financière : 6€ par volume pour une semaine + frais de port en sus selon le poids.

La semaine supplémentaire 9€ par volume. N'oubliez pas au retour du ou des registres, de joindre la "fiche de prêt" et votre chèque de règlement.

Manipulation : Prenez le plus grand soin de ces registres. c'est un patrimoine précieux de l'Association. Renvoyez-les dans leur emballage d'origine.

La SAGA a mis en place un service de Questions-Réponses permettant à ses adhérents de pouvoir, par correspondance, poser des questions



pour faciliter leurs recherches et recevoir des réponses qui paraîtront dans la revue sous forme d'un cahier central jaune de 4 pages (ou plus si nécessaire).

Recommandations pour la présentation et l'expédition

Sur une ou plusieurs feuilles blanches au format A4. Texte au recto seulement. Plusieurs questions peuvent figurer sur une même page, en laissant de l'espace entre chacune pour des annotations. Une seule réponse par feuille. Laisser une marge de chaque côté. Les écrits doivent être si possible dactylographiés ou imprimés sinon écrire très lisiblement.

Questions, limitées impérativement à 5

Les questions non parues dans le N° en cours sont reportées au N° suivant sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. elles sont classées en deux rubriques : Généralités et Familles

Rédiger le texte en précisant dans l'ordre : le ou les prénoms en minuscules, le patronyme en majuscules suivi d'un éventuel surnom ; ensuite les événements en respectant les abréviations. Les lieux en minuscules, département entre parenthèses si hors 07 "y" précédant l'abréviation de l'événement indique que l'acte a été enregistré au même lieu que celui cité précédemment. Ensuite la date sous la forme jj.mm.aaaa (points séparatifs), pour le calendrier républicain, mois en lettres, année en chiffres romains. Toujours indiquer une date, même approximative avec la mention ca, av ou ap placée avant la date. Toujours indiquer un lieu, même supposé ou du moins une zone.

o : né(e) à... le...	+ : décédé le	fa : fille (<i>filia</i>)) : divorcé(e)
b : baptisé(e) le...à...	ca : environ, vers (<i>circa</i>)	cm : contrat de mariage	c : cité en...
x : marié(e) à... le...	av : avant	not. : notaire	RPR : protestant
x1 : 1er mariage le... à...	ap : après	asc. : ascendance	y : répétition du lieu précédent
	fs : fils (<i>filiius</i>)	desc. : descendance	

Réponses : Porter en haut et à gauche de la feuille le N° et le titre de la question à laquelle vous répondez

Questions et réponses doivent être envoyées directement à la SAGA, avant le **1^{er} Mai 2015**

BP3 - 07210 - Chomérac ou par Email saga3@wanadoo.fr

SERVICE d'Entraide SAGA

Ce service de recherche aux AD de Privas est strictement réservé aux adhérents. Il n'a pas pour vocation de se substituer aux généalogistes professionnels. Il peut permettre de débloquer une recherche. Ce service étant facilement engorgé par le nombre de demandes, voici les modalités de son fonctionnement qui devront être impérativement respectées :

Chaque demande doit être accompagnée du **numéro d'adhérent** ainsi que d'une **enveloppe 16x23 timbrée pour 50g** (0,88€) et portant l'**adresse du demandeur**.

Chaque courrier, limité à **1 par mois**, ne doit pas excéder **3 recherches d'acte**, ou bien **5 reproductions d'actes connus**.

Cependant, avant d'utiliser ce service, tentez une recherche par la rubrique "La Bouteille à la Mer", ou bien si l'acte peut être trouvé dans les registres SAGA par l'emprunt du registre selon les modalités ci-dessus.

Les demandes ne doivent être transmises que par courrier postal à la **SAGA - Service d'Entraide BP N°3 - 07210 CHOMERAC**. Une participation forfaitaire aux frais vous sera demandée : base forfaitaire de **3€ par acte**, un supplément de **2€ pour la reproduction d'une page**, et de **1€ par page supplémentaire**.

N'adressez pas de règlement à l'avance, le montant de votre participation vous sera communiqué avec la réponse.

Dans le cas où l'acte ne serait pas trouvé, de nouvelles pistes de recherche pourront vous être proposées.

Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche

Association reconnue d'Utilité Publique

SAGA BP 3 - 07210 CHOMERAC

04 75 64 84 13 ou 09 66 42 02 98

saga3@wanadoo.fr

Dans notre local de Chomérac, vous avez accès :

- Aux **fac-similés**, agrémentés de tables alphabétiques des registres des BMS, registres protestants, registres de l'Etat-civil de la période révolutionnaire 1792-1803 (en cours).
- A la **recherche d'actes notariés**, sur deux terminaux d'ordinateur dans notre base (en cours), avec la possibilité de réaliser des photocopies de ces actes.
- Aux **ouvrages** édités par la SAGA (en vente)
- Aux **revues** éditées par la SAGA (en vente)
- Aux **conseils et aides** de notre agent permanent Hubert DALLARD.
- A **Internet** pour des recherches sur le site des Archives Départementales (ou autres).



La SAGA fait appel à des bénévoles pour numériser les documents anciens (Notaires, BMS, Etat-civil, compoix etc..) et pour analyser ces documents ; **s'adresser au bureau**.

La SAGA organise également sur demande des manifestations : conférences, formations à la recherche généalogique, animations péri-scolaires, utilisation de logiciels spécialisés... **Se renseigner auprès du bureau**.

Horaires d'ouverture de nos locaux
du lundi au jeudi de 13h45 à 17h15

